

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

 CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

www.cfcim.org
58^e année
Numéro 1021
15 janvier 2020-
15 février 2020
Dispensé de timbrage
autorisation n° 956



L'INVITÉ DE CONJONCTURE
AMINE DIOURI

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Le choix de l'autosuffisance



Bureau de la CFCIM au
1^{er} janvier 2020



Casablanca, dernière
étape de la caravane
inwi - CFCIM



2020 : les événements
phares de la CFCIM à
noter sur vos agendas !



L'actualité vue par le
Service économique de
l'Ambassade de France



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC
ENTREPRISES

COMMERCE INTERNATIONAL

DÉCOUVREZ
LA BANQUE RÉFÉRENCE

100%*
DE PROMESSES
TENUES

Ouverture d'un crédit documentaire import sous 4 heures**

Traitement d'une opération de remise documentaire import à J

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



*Variables pour l'ensemble des opérations documentaires (remise documentaire, crédit documentaire à l'import et à l'export).
**Si vous êtes abonnés à Cam e-Trade. À condition que le dossier client soit complet, son compte suffisamment provisionné et autorisé et la demande reçue avant 15h.

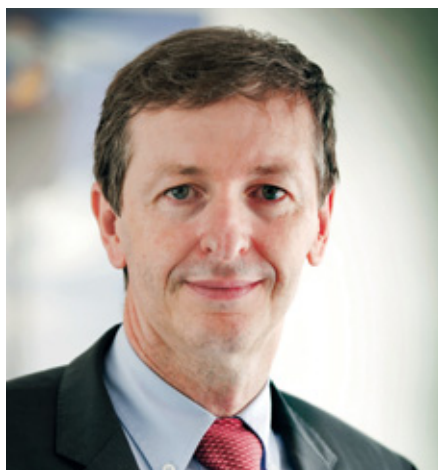


www.creditdumaroc.ma



Siège social : 48-58, boulevard
Mohammed V - Casablanca.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 088 121 400 Dhs.
N° RC : 28717. Etablissement agréé en qualité de banque par Bank Al-Maghrib en vertu
de l'arrêté N° 2348-94 du 14 Rabii I 1415 (23 Août 1994) relatif aux établissements de crédit.



Editorial

Énergies renouvelables et efficacité énergétique : le choix de l'autosuffisance

Un immense potentiel pour le Maroc

Jean-Pascal DARRIET
Président

En ce mois de janvier, je me joins à l'ensemble des Administrateurs et des collaborateurs de la CFCIM pour vous souhaiter une très belle année 2020. Puisse-t-elle vous apporter santé, bonheur et réussite dans tous vos projets !

Cette année, j'ai l'honneur et le plaisir d'entamer un nouveau mandat en tant que Président de la CFCIM. Je remercie les Administrateurs pour la confiance qu'ils m'ont témoignée et rends hommage à mes prédécesseurs pour leur engagement sans faille. Dans la continuité des avancées accomplies, c'est une année riche en challenges qui nous attend.

À l'heure où le Maroc lance une réflexion nationale pour élaborer son nouveau modèle de développement, nous sommes conscients de l'importance de notre mission première qui est d'œuvrer au quotidien pour la préservation de la proximité économique entre la France et le Maroc en accompagnant les entreprises marocaines et françaises.

La CFCIM a l'ambition de continuer à être force de proposition, auprès des autorités marocaines pour contribuer, à son échelle, à ce grand chantier national, comme ce fut le cas par le passé, par exemple lors des dernières Assises fiscales.

Aujourd'hui plus que centenaire, notre institution devrait, je l'espère, franchir bientôt le seuil historique des 5 000 adhérents. Au-delà des chiffres, nous avons surtout à cœur de continuer à améliorer le service à nos membres à travers une large palette d'expertises et de prestations. Nous nous attèlerons ainsi à leur offrir un accompagnement efficace et innovant dans tous leurs projets d'implantation et de développement sur les marchés nationaux et internationaux ou encore dans le cadre leurs actions de formation.

2020 sera rythmée par de nombreux événements : missions B to B, salons, forums... Les rendez-vous de la vie associative comme les afterworks, les forums adhérents ou les réunions d'information occuperont une place centrale dans cette programmation, car il s'agit d'un réel ciment pour notre communauté. Une communauté qui grandit également en région. Grâce à ses neuf délégations régionales, la CFCIM couvre aujourd'hui la quasi-totalité du territoire marocain pour plus de proximité avec les entreprises. Cette année sera également l'occasion de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'un « projet de développement de la Chambre », porté par la Direction Générale. Une façon de la faire grandir en s'appuyant sur toutes ses forces vives.

Le dossier du mois traite des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sujet qui, vous le comprendrez, attire tout particulièrement mon attention.

Réduire sa dépendance énergétique tout en répondant aux besoins croissants en électricité de sa population et de ses industries est un challenge pour le Maroc. Ces dernières années, le pays a déployé dans ce domaine une ambitieuse stratégie. Après le lancement des différents complexes Noor, le Royaume se positionne en fer de lance de l'énergie solaire en Afrique.

L'année 2020 s'annonce ainsi particulièrement riche en défis. À nous de nous en saisir pour les transformer en opportunités.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ► 15, avenue Mers Sultan 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org
► **Directeur de la publication** Jean-Pascal Darriet ► **Rédacteur en chef** Philippe Cros ► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak ► **Secrétaire de rédaction** Nadia Kabbaj ► **Ont collaboré à ce numéro** Cécile Humbert-Bouvier, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Sofya Benchekroun, Rémy Pigaglio, Salima Marzak, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ► **Crédits photos** CFCIM, Shutterstock, Fotilia, Ambassade de France, DR ► **Conception graphique** Sophie Goldryng ► **Mise en page** Mohamed Afandi ► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ► ISSN : 28 510 164
► Numéro tiré à 7 000 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Nadia Kais Tél. : 05 22 23 66 61 GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com

DANS UN MONDE QUI CHANGE, UN SEUL NUMÉRO VOUS OFFRE TOUTES LES SOLUTIONS



APPELEZ LE NOUVEAU NUMÉRO
DU CENTRE DE RELATIONS CLIENTS
POUR TOUTES VOS DEMANDES :

- CRÉDIT CONSO
- CRÉDIT IMMO
- INFORMATIONS DIVERSES



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Sommaire

Echos Maroc

- 6 14^e Rencontre de Haut Niveau à Paris
- 8 LAFD se penche sur les défis de l'émergence économique du Maroc
- 10 Amine Diouri, invité de Conjoncture
- 14 Service économique de l'Ambassade de France
- 16 Indicateurs économiques et financiers

Echos International

- 18 L'UE autorise une aide massive pour la fabrication de batteries
- 18 LAFD lance un fonds de 15 millions d'euros pour les startups africaines



ZOOM

Énergies renouvelables et efficacité énergétique : le choix de l'autosuffisance

- 20 Énergies renouvelables : la recette made in Morocco
- 23 Interview de Mohammed Belhaj Soulami, fondateur et Directeur Général du groupe Clean Tech – Solugy
- 24 Efficacité énergétique, l'autre défi du Maroc
- 26 Cour des comptes, le rapport qui fâche
- 28 Interview de Noureddine El Amarti, Directeur du Développement de la Performance et du Contrôle Technique au sein de Lydec



Initiatives durables

- 29 Lean in Morocco Chapter : 3 questions à Leila Bazzi
- 30 Colloque sur le préscolaire et la petite enfance à Casablanca
- 31 Records de concentration de gaz à effet de serre en 2018

Actus CFCIM

- 32 Bureau de la CFCIM au 1^{er} janvier 2020
- 35 Casablanca, dernière étape de la caravane inwi - CFCIM
- 36 10 ans du CME : retour sur l'activité du Centre de Médiation pour l'Entreprise
- 38 2020 : les événements phares de la CFCIM à noter sur vos agendas !
- 41 Journée Portes Ouvertes à Oujda

On en parle aussi...

- 46 L'association du mois : Kane Ya Makane
- 46 Agenda Culturel de l'Institut français du Maroc



14^e Rencontre de Haut Niveau à Paris

Une délégation menée par le Chef du Gouvernement, Saadeddine El Othmani, s'est rendue à Paris le 19 décembre dernier pour la 14^e Rencontre de Haut Niveau France-Maroc. Cet événement se tient tous les deux ans depuis 1997, alternativement dans chaque pays. La précédente avait eu lieu à Rabat en novembre 2017.

Après un entretien bilatéral entre Saadeddine El Othmani et son homologue français, Édouard Philippe, une série d'accords a été signée. Un accord de prêt de 150 millions d'euros a notamment été conclu entre l'Agence française de développement et le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun. L'objectif est d'appuyer la mise en œuvre de la politique de l'emploi pour l'insertion économique des jeunes dans trois Régions : Souss-Massa, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Par ailleurs, une convention de coopération dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la cohésion des territoires, de l'urbanisme, du logement et de la politique de la ville a été signée par la Ministre française de la Cohésion des territoires et des Relations

avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et la Ministre marocaine de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb.

Un partenariat entre l'Institut du monde arabe et la Fondation Nationale des Musées du Maroc a aussi été conclu. Enfin, une série de déclarations d'intention a porté sur des sujets tels que la mise sous protection des majeurs vulnérables, de l'enseignement, du transport ferroviaire ou encore de la coopération décentralisée.

Dans une conférence de presse organisée à l'issue de l'événement, les deux chefs de gouvernement ont indiqué avoir évoqué la situation au Sahel, la coopération dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière ainsi que les relations économiques et les grands projets comme la LGV Tanger-Casablanca. L'accent a notamment été mis sur la coopération entre les deux pays, relative aux questions de développement en Afrique. À cette occasion, une visite d'État du Président français, Emmanuel Macron, au Maroc a été annoncée pour février prochain. Le MEDEF et la CGEM ont, en marge de la rencontre, tenu un forum économique à la Station F, un campus de startups installé à Paris. *

La Commission Benmoussa démarre son activité

Les 35 membres, dont 10 femmes, de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) ont été nommés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 12 décembre dernier. Ils sont issus des secteurs de l'entreprise, des associations, de l'université, de la recherche ou encore de la culture. Parmi eux, Adnane Addioui a cofondé le MCISE (Moroccan Center for Innovation and Social Entrepreneurship) et la plateforme de financement participatif Wuluj. Rachid Benzine est spécialiste de l'islam et professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique) et à la Faculté de théologie protestante de Paris. Noureddine El Aoufi et Larabi Jaidi sont d'éminents professeurs d'économie. Driss Ksikes est écrivain, dramaturge et directeur d'Économia (le centre de recherche de HEM). Michael Zaoui est banquier d'affaires et un acteur important des opérations de fusions-acquisitions. Karim Tazi est un homme d'affaires et figure du monde associatif marocain. Les institutions sont aussi représentées, à travers la présence de Driss Jettou, président de la Cour des comptes, et Ahmed Reda Chami, président du Conseil économique, social et environnemental. La CSMD, présidée par l'ambassadeur du Maroc en France Chakib Benmoussa, a tenu sa première réunion le 16 décembre à l'Académie du Royaume du Maroc. Elle rendra son rapport d'ici à l'été 2020, selon Chakib Benmoussa. Sa création avait été annoncée le 31 juillet dernier par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a lancé en 2017 une réflexion sur un nouveau modèle de développement pour le Maroc. *

Premières Assises de la régionalisation avancée à Agadir

Organisées par le Ministère de l'Intérieur et l'Association des Régions du Maroc, les premières Assises de la régionalisation avancée se sont tenues à Agadir les 20 et 21 décembre derniers. Elles interviennent quatre ans après l'adoption de la loi organique relative aux régions mettant en œuvre le chantier de la régionalisation avancée. Selon l'agence MAP, 1 400 personnes (ministres, élus, fonctionnaires, universitaires, acteurs de la société civile...) ont participé à la rencontre. L'objectif était de se pencher sur les enjeux de cette décentralisation, qui en est encore à ses débuts, à travers notamment une série d'ateliers thématiques. Un Cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'exercice des compétences des Régions a en outre été signé par des membres du Gouvernement et les 12 Présidents des Conseils de Régions. Il doit permettre d'améliorer la coopération entre les représentants de l'État et les services des collectivités territoriales. Le Ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, a indiqué que les Assises se tiendraient tous les deux ans. *

NOS DISCIPLINES PRÉFÉRÉES : LA LOGISTIQUE ROUTE, AIR ET MER. ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LE TRIATHLON ?

DACHSER Interlocking

Nos athlètes entrent en lice pour l'avenir mondial. Avec nos solutions standardisées, nous assurons la gestion complète de votre supply chain et de vos flux de marchandises et d'information, d'un bout à l'autre de la planète. Par route, air et mer : restez connectés.



L'AFD se penche sur les défis de l'émergence économique du Maroc

La note récemment publiée par l'AFD, intitulée « Émergence économique et développement durable et inclusif du Maroc » examine le modèle adopté par le Royaume pour devenir un pays émergent. Si les stratégies mises en place ont permis quelques avancées, elles n'ont pas réussi à transformer l'économie.



Le Maroc, depuis une quarantaine d'années, a multiplié les stratégies pour, simultanément, rejoindre le club des pays émergents et tenter de réduire la pauvreté. L'Agence française de développement (AFD), dans une note de sa collection « Macroéconomie et développement », s'est penchée sur ce double défi. La publication « Émergence économique et développement durable et inclusif du Maroc » présente les résultats de ces stratégies et les enjeux pour l'avenir, alors que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a lancé une réflexion sur le nouveau modèle de développement du pays. Bertrand Savoye, l'auteur du document, rappelle ainsi que l'« ambition de l'émergence a été confortée à partir du milieu de la décennie 2000 par l'amélioration des performances de l'économie marocaine ». La croissance économique du Royaume atteignait alors 5 %, un chiffre en nette accélération par rapport aux années 1990. Cela « permettait d'envisager d'atteindre le seuil de 6 % (soit, pour le Maroc, près de 5 % de croissance du PIB par habitant), souvent cité comme caractéristique des pays d'émergence ». Pourtant, à partir de 2012, le trend de croissance n'est plus que de 3,2 %.

Réduction de la pauvreté, stabilité des inégalités

L'auteur avance certaines hypothèses pouvant expliquer ce ralentissement, notamment la détérioration de la compétitivité prix ou encore la diminution de l'investissement. De plus, avec « le recul d'une décennie, on peut se demander si l'accélération de la croissance observée dans la deuxième moitié des années 2000 ne résulte pas en grande partie d'un boom impressionnant du crédit (avec un taux en glissement annuel de 24 % de 2007 à 2009 et des pics à 32 % enregistrés certains mois) », estime Bertrand Savoye. Malgré tout, les progrès réalisés par l'économie marocaine dans les années 2000 ont permis de réduire considérablement la pauvreté, même si les inégalités sont restées stables. Mais, en parallèle, la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée. En effet, si le chômage est passé de 22,9 % à 9,3 % entre 1995 et 2016, cette diminution « a été neutralisée par la baisse de 7 points du taux de population active, passant de 52 % à 45 % en 2016 ».

Ces résultats ne correspondent donc pas à la « transformation structurelle » de l'économie opérée par les pays qui ont atteint l'émergence (notamment ceux d'Asie du Sud-Est).

Celle-ci consiste à voir les emplois des secteurs à fort contenu technologique et à niveau de production élevé supplanter ceux des secteurs dits traditionnels.

« Désindustrialisation précoce »

Pour parvenir à transformer son économie, Le Maroc a mis en place, à partir des années 2000, des stratégies sectorielles industrielles (Plan national d'émergence industrielle), puis une stratégie transversale avec le Plan d'accélération industrielle lancé en 2014. Si la part des industries à forte valeur ajoutée a effectivement progressé (automobile, aéronautique...), la « plupart des études consacrées à l'évolution de la structure sectorielle s'accordent pour l'estimer trop lente, compte tenu d'une diminution jugée insuffisante du poids de l'agriculture dans le PIB et de la stabilité du secteur industriel », explique l'auteur.

En outre, plusieurs paramètres remettent en question le modèle d'émergence des pays d'Asie du Sud-Est et devraient inciter le Maroc à la prudence. Un phénomène de « désindustrialisation précoce » est constaté dans certains pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine ou d'Asie qui connaissent pourtant des taux de croissance importants.

Bertrand Savoye souligne que, si l'augmentation de la productivité (induite par la montée en puissance des secteurs à forte valeur ajoutée) et l'amélioration du taux d'emploi allaient auparavant de pair, ce n'est plus si évident aujourd'hui. En somme, « la question cruciale au Maroc est bien celle de concilier une transformation structurelle de l'économie avec une évolution favorable de l'emploi ».

Répondre aux enjeux d'emploi

L'auteur juge qu'« une politique volontariste en faveur des secteurs industriels les plus productifs au détriment du poids relatif de secteurs plus « traditionnels » tels que le BTP, le commerce ou les services aux particuliers, peut procurer des avantages sur le



long terme, mais elle risque à court terme d'accentuer encore les déséquilibres sur le marché du travail. »

Bertrand Savoye conclut que si « l'objectif de l'émergence économique du Maroc est fixé depuis le début des années 2000, cette question ne peut plus s'aborder de la même manière actuellement ». Comme le processus de transformation structurelle ne semble plus répondre aussi bien aux enjeux de l'emploi, cela suppose donc « d'arbitrer entre deux impératifs, au moins de les hiérarchiser : moderniser l'économie et rechercher des gains de productivité ou offrir des débouchés pour l'ensemble des personnes qui risquent d'être exclues du marché du travail ». *

► Rémy Pigaglio





« Au Maroc, la tolérance vis-à-vis des retards de paiement est quasi absolue »

Amine Diouri, Responsable Inforisk Dun Trade Maroc

Conjoncture : Présentez-nous votre métier

Amine Diouri : Inforisk est data provider. Notre métier consiste à fournir des données aux entreprises (personnes morales) des informations sur leurs contreparties clients ou fournisseurs. Aujourd'hui, il existe un gros risque de délai de paiement et d'impayé et donc il vaut mieux se renseigner sur cette contrepartie avant de faire affaire. Quels types d'information fournissons-nous ? De l'information signalétique sur les entreprises : dénomination, RC, tribunal, adresse, secteur d'activité... mais aussi les informations financières comme le bilan. Nous avons une base de données réunissant plus de 1 600 000 bilans sur une période allant de 2005 à 2018. Notre base globale regroupe 550 000 sociétés. Nous proposons également de l'information juridique et judiciaire, par exemple si l'entreprise a connu un changement de dirigeant, si elle est en liquidation judiciaire ou si elle est mise aux enchères. Nous collectons cette information uniquement auprès de sources légales telles que l'OMPIC, le tribunal ou dans le Bulletin Officiel et prenons contact avec l'entreprise en cas de doute. Une soixantaine de personnes font vivre cette base de données en la mettant à jour quotidiennement avec de l'information actualisée. Nos clients ont accès à cette base directement sur notre plateforme en se connectant avec un login et un mot de passe. Ils peuvent consulter des fiches complètes d'entreprises regroupant toutes ces informations.

Ensuite, nous proposons de la « matière transformée ». Nous calculons des scores : des scores de défaillance (à quel horizon il existe un risque de défaillance de l'entreprise), des scores de solvabilité (risque de défaut de paiement à l'horizon de 12 mois) et les limites de crédits (encours maximal pouvant être accordé à l'entreprise).

Nous faisons également de l'analyse financière, mais tout est automatisé et nous ne faisons pas du sur-mesure. Nous sommes vraiment une industrie de la data.

Nous faisons également de l'analyse financière sectorielle, c'est-à-dire que nous comparons toujours l'entreprise à son secteur d'activité en termes de performance, d'endettement ou de délai de paiement et donc cela permet de la situer.

Tout cela revient à répondre à trois questions : qui est ma contrepartie, est-elle solvable et quand va-t-elle me payer ?

Quel est votre regard sur le contexte économique international et son impact sur le Maroc ?

Les délais de paiement sont une réelle problématique au Maroc. Le contexte n'est pas excellent : tous les instituts prévoient un taux de croissance ne dépassant pas les 2-2,5 % voire moins. Cela est extrêmement faible. Nous ne sommes pas la France : nous devrions être à 5-6 %. Le deuxième point est que nous nous trouvons dans une conjoncture internationale difficile, essentiellement en raison des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, ce qui a une répercussion sur les taux de croissance mondiaux.

Quel sera l'impact pour le Maroc ? On sait que, au niveau international, l'industrie automobile est en train de se restructurer et de revoir son implantation géographique globale. Bruno Le Maire, le Ministre français de l'Économie a exprimé son souhait de relocaliser la filière automobile en France. Tout cela peut avoir une incidence forte.

D'autant plus que nous ne sommes pas beaucoup aidés du point de vue de la Loi de Finances et de la refonte effectuée au niveau industriel avec les zones d'accélération industrielle. On a supprimé des avantages fiscaux extrêmement importants en termes d'attractivité pour ces industries automobiles.

D'un point de vue macroéconomique pour le Maroc, il est clair que les exportations vont fortement baisser en 2020. Le seul levier de croissance qu'il restera sera probablement la consommation des ménages. Mais cette dernière doit être alimentée à un moment donné. On ne l'a pas fait via le dernier projet de Loi de Finances : pas de réduction d'IR, pas d'incitation en termes d'éducation et de santé pour les ménages de la classe moyenne qui consomment beaucoup.

Pour les entreprises, l'année s'annonce également difficile. Quand la conjoncture n'est pas bonne, cela ne permet pas non plus de créer beaucoup d'emplois. Le climat des affaires est très différent aujourd'hui de ce que l'on annonce dans le classement Doing Business.

J'ai l'occasion de rencontrer beaucoup de dirigeants de grosses PME ou de grandes entreprises qui me confient qu'ils ont de sérieux problèmes de délais de paiement, que la croissance est difficile, que la rentabilité est très faible et qu'ils constatent une fragilisation de tout cet écosystème. Nous sommes vraiment très loin du satisfecit du gouvernement à propos du climat des affaires.

Quelle est la situation des délais de paiement au Maroc ?

Il existe trois catégories d'entreprises : les TPE (Très Petites Entreprises), les PME (Petites et Moyennes Entreprises), les GE (Grandes Entreprises). Les TPE sont payées à huit mois, les PME à quatre mois et les GE à trois mois. On voit bien que ce sont les TPE qui sont les plus touchées. D'ailleurs, elles représentent 99 % des défaillances d'entreprises, sans compter le fait que beaucoup d'entreprises sont en sommeil et qu'elles n'émettent aucun signal après cinq ans. Il ne faut donc pas prendre uniquement en compte les 8 000 sociétés en défaillance. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a plus de 100 000 entreprises en base qui sont en mort clinique, pas débranchées, mais dans le coma.

Le crédit interentreprises privé dépasse les 420 milliards de dirhams. Il a également devancé depuis quelques années l'encours bancaire aux entreprises non financières privées. Aujourd'hui, il représente la première source de financement.

Les principaux émetteurs de ce crédit interentreprises sont à 50 % les grandes entreprises, à 30 % les PME et à 20 % les TPE. Les TPE détiennent non seulement une très faible part de ce crédit interentreprises, mais elles en sont aussi les principales victimes. Le plus petit joue toujours le rôle de banquier du plus gros ce qui est tout à fait anormal et injuste. Selon moi, il y a deux façons de régler la question des délais de paiement, soit par la loi, soit par la data. Nous avons eu deux lois : la Loi 32-10 de 2011 et la Loi 49-15 de 2016. La première était complètement inapplicable et inappliquée et nous avons attendu presque six ans pour faire une nouvelle loi prévoyant trois arrêtés d'application. Après trois



« Le crédit inter-entreprise privé dépasse les 420 milliards de dirhams. Il a également dépassé depuis quelques années l'encours bancaire aux entreprises non financières privées. »

ans, un premier arrêté portant sur les pénalités de retard a été publié. Le deuxième arrêté devait concerner les délais sectoriels adaptés aux différents secteurs d'activité des entreprises. Cet arrêté n'a toujours pas été adopté, car cela est compliqué à mettre en place. Les entreprises de certains secteurs d'activité doivent réaliser une étude de marché prouvant que leurs délais de paiement sont plus longs que la moyenne de 90 jours pour la soumettre ensuite au Conseil de la Concurrence. Donc, cela va prendre du temps. Le troisième arrêté, que l'on attend toujours, devait concerner les entreprises en difficulté.

Il n'y a que le secteur public qui fonctionne plus ou moins bien, ou, en tout cas, qui publie de l'information, même si ce n'est pas toujours en phase avec la réalité et les retours que nous avons de la part des entreprises. Si le moment entre le dépôt de facture et le règlement respecte bien le délai réglementaire de 60 jours, c'est le délai entre la livraison ou réalisation de la prestation et le dépôt de la facture qui pose problème.

D'un côté, l'État publie et annonce de bons chiffres, et de l'autre, le privé affiche un délai de crédit interentreprises extrêmement élevé et pour lequel on ne peut rien faire ou on ne veut rien faire.

Concrètement, le programme Dun Trade s'inscrit dans cette problématique de data. À partir du moment où nous disposons de la data, qu'elle est publiable sur des plateformes comme Inforisk, elle sera visible par tous. Il est alors plus facile de repérer les mauvais et les bons payeurs.



L'invité de Conjoncture

»»» Le programme Dun Trade existe dans le monde entier. Le Maroc est le 48e pays à l'adopter et c'est le premier en Afrique. Il s'agit d'un programme de mutualisation de l'information créé par notre partenaire Dun & Bradstreet, numéro 1 mondial de l'information B to B. Chaque entreprise partenaire accepte de partager tous les mois de l'information comptable sur ses clients (grand livre client ou balance âgée client). Cela nous permet de savoir comment les clients payent l'entreprise dans une optique client et non pas de fournisseur. L'information reste confidentielle et anonyme. Nous ne sommes pas dans un système de dénonciation.

La gestion du risque intègre-t-elle progressivement la culture des entreprises marocaines ?

Les grandes entreprises et les grosses PME commencent à mettre en place des départements de crédits management. Il y a dix ans, cela n'existait pas. Du fait des contraintes réglementaires, les banques et les assurances s'y sont mises rapidement. Par contre, pour les entreprises de taille inférieure, cela reste balbutiant.

Quelles sont les actions prévues au niveau de l'Observatoire des délais de paiement de la CGEM ?

Aujourd'hui, nous sommes encore en train d'examiner la question de la mesure des délais de paiement, car il est important de dresser un état des lieux. La problématique est que nous travaillons sur des bilans. Les délais de paiement peuvent varier selon qu'on prend un horizon d'un an ou de cinq-six ans, voire plus. Nous sommes donc en train de discuter pour définir quelle est la meilleure approche et de quelle manière nous pouvons améliorer les choses d'un point de vue statistique.

Pour réduire les délais de paiement, une proposition existe déjà à l'étranger : le « name and shame ».

En France, un mauvais payeur est exposé sur le site du Ministère de l'Économie et dans les journaux. La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) contrôle de grandes entreprises qui ont des problèmes de retards de paiement. Les amendes peuvent atteindre deux millions d'euros.

Pourquoi n'existe-t-il pas la même chose au Maroc ? Parce que les mauvais payeurs sont les grandes entreprises et ce sont elles qui contribuent le plus aux recettes fiscales, notamment en termes d'IS et de TVA.

Dans certains pays, le niveau de tolérance dans les retards de paiement est très faible. En Inde, les amendes sont très élevées et vous pouvez même faire de la prison si vous ne payez pas en temps et en heure vos fournisseurs. En Chine, cela est pire encore. Les mauvais payeurs sont sur une liste noire, ce qui leur complique beaucoup la vie au quotidien. Au Maroc, la tolérance vis-à-vis des retards de paiement est quasi absolue. Pire que cela, une mesure du projet de Loi de Finances prévoit une amnistie des mauvais payeurs par chèque. Quel signal envoie-t-on ? Ce signal n'aide pas à améliorer le climat des affaires. Les mauvais payeurs sont encouragés à le rester et à attendre l'amnistie.

Quels conseils donneriez-vous aux petites entreprises pour améliorer leur situation ?

La première des choses est de se renseigner, car, quand on est une TPE, une fois que l'on est engagé dans une relation commerciale, on n'a plus le pouvoir de négocier les délais de paiement. Ces informations existent et il faut les consulter avant de faire affaire. ▶

▶ Propos recueillis par Nadia Kabbaj



ACCÉDEZ AU MEILLEUR DES SOINS À L'INTERNATIONAL

Avec Vital Santé International, bénéficiez
d'une couverture hospitalisation à vie au
Maroc comme à l'étranger.

Contactez votre Conseiller en agence ou en ligne au **4243**



أنتم المستقبل



الشركة العامة
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Produit garanti par La Marocaine Vie, Entreprise d'assurance et de réassurance régie par la loi n°17-99 portant code des assurances et commercialisé par Société Générale Marocaine de Banques, intermédiaire d'assurance, régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.

Société Générale Marocaine de Banques I S.A. à Directoire et à Conseil de Surveillance I 55, Bd Abdelmoumen 20100, Casablanca - Maroc I RC N°: 29987 I www.sgmaroc.com

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

La 14^{ème} Rencontre de Haut Niveau, sous l'égide des Chefs de gouvernement français et marocain et en présence d'une large délégation ministérielle, s'est tenue le 19 décembre, dans une excellente atmosphère de confiance et d'amitié. Cette Rencontre a permis de faire un point d'étape de la relation franco-marocaine dans tous les domaines notamment politique,

économique, culturel et de sécurité. Une vingtaine d'accords ont été signés lors de cette Rencontre dont 3 conventions de nature économique : un cadre de coopération en matière de propriété industrielle pour la promotion de l'investissement et des échanges économiques, une nouvelle convention de coopération renforcée entre la Caisse des Dépôts française et la Caisse de Dépôt et de Gestion marocaine et une convention pour une assistance technique à l'accompagnement des structures labellisées dans le cadre du Fonds Innov Invest entre Technopôle Val D'Oise et la Caisse centrale de Garantie du Maroc. Plusieurs conventions entre l'Agence française de développement et le gouvernement marocain ont par ailleurs été signées. Les deux chefs de gouvernement se sont également félicités de la réussite de la coopération ferroviaire en matière de grande vitesse. Enfin un forum économique coorganisé par le Medef et la CGEM s'est tenu en marge de cette Rencontre en présence de près de 200 acteurs économiques français et marocains autour des thématiques des coopérations sectorielles ambitieuses, de la formation et du développement des compétences et du secteur privé au service du développement territorial. La réussite de cette Rencontre à Haut Niveau permet d'aborder l'année 2020 sous les meilleurs auspices pour la relation bilatérale. ▶

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

4,6%

La Banque Centrale prévoit une diminution du déficit courant du Maroc à 4,6 % du PIB

Le Conseil trimestriel de Bank Al Maghrib, qui s'est réuni mardi 17 décembre 2019, a présenté les grandes projections macroéconomiques de la Banque centrale. Au niveau des comptes extérieurs, l'institution financière table notamment sur une diminution du déficit courant à 4,6 % en 2019 (contre 5,5 % en 2018), avec l'hypothèse d'une rentrée de dons du Conseil de Coopération du Golfe de 2 Mds MAD. Cette réduction est également imputable à la diminution de 6,6 % de la facture énergétique et à l'augmentation des recettes voyages de 6,1 % à fin octobre. Compte tenu par ailleurs de l'émission du Trésor sur les marchés financiers internationaux en novembre 2019, les réserves internationales nettes se situeraient à 240,7 Mds MAD à fin 2019, soit un peu plus que 5 mois d'importations de biens et services.

Si le Conseil a décidé de maintenir inchangé son taux directeur à 2,25 %, il a toutefois approuvé des mesures spécifiques à l'entrepreneuriat. Bien que la Banque Centrale n'en ait pas encore donné les détails, le Gouverneur Jouahri a annoncé que ces dernières devraient « tourner autour du financement et des conditions de refinancement des banques auprès de BAM sur le plan quantitatif et du coût ». Ces mesures constituent a priori une 1^{ère} réponse à l'appel royal pour une meilleure contribution du secteur bancaire au financement des TPME et des jeunes entrepreneurs.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Développement régional : mise en lumière des disparités spatiales marocaines

La Direction des Etudes et des Prévisions Financières a récemment publié une étude portant sur les « Profils Régionaux » qui montre qu'à l'heure de la régionalisation avancée, les douze régions du Maroc, issues du redécoupage territorial de 2015, affichent une contribution à la production nationale et un niveau de développement différenciés. Sans surprise, les locomotives économiques du pays sont les régions de Casablanca-Settat, et de Rabat-Salé-Kénitra, contribuant au PIB national respectivement à hauteur de 26,5 % et 15,2 %. Elles sont suivies par les régions de Marrakech-Safi (11,4 %), Fès-Meknès (9,3 %), et Tanger-Tétouan-Al Houceima (8,6 %). Les trois provinces du Sud, agrégées, comptent pour 5,2 % du PIB. Les régions ayant connu la croissance annuelle moyenne la plus élevée sur la période 2010-2017 sont celles de Dakhla et de Laâyoune

avec des taux de respectivement 12,9 % et 12,5 %, contre 2,8 % et 5,2 % pour les deux régions motrices de Casablanca et de Rabat. Sur le plan social, six régions connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale de 9,8 % : celles de Guelmin-Oued Noun (18,9%), de l'Oriental (16,3 %), de Laâyoune-Sakia El Hamra (13,5 %), de Rabat-Salé-Kénitra (11,8 %), de Casablanca-Settat (10,6 %) et du Souss-Massa (10,0 %). Quant au taux de pauvreté, les régions les moins touchées sont celles de Dakhla (0,4 %) et de Laâyoune (1,7 %), alors que la région de Drâa Tafilalet affiche un taux de 14,6 %. La lutte contre les inégalités spatiales a été érigée en priorité royale et devrait être l'un des principaux enjeux de la Commission récemment établie sur le Nouveau Modèle de Développement.

▶ arthur.francois@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

5^{ème} édition de l'opération « France Bon appétit » au Maroc

« France Bon Appétit » est initiée et soutenue par le Ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle s'est tenue au Maroc du 11 au 31 décembre 2019 dans six magasins de l'enseigne Marjane à Casablanca, Mohammédia, Rabat et Marrakech, organisée pour la 5^{ème} année consécutive par les équipes de SOPEXA (Hopscotch Groupe).

C'était l'occasion pour les consommateurs marocains de découvrir 90 produits secs et frais français, fabriqués en France, importés et commercialisés dans le Royaume. Quinze marques étaient représentées en 2019 et notamment : Président, Connétable, Saint Louis et Maille. La tradition culinaire célébrée à l'occasion de cette opération est au cœur des relations Maroc-France et symbolise la richesse des échanges commerciaux et culturels entre les deux pays. Dans le même esprit, « Goût de France », grande célébration de la gastronomie française dans l'Hexagone et dans le monde entier, reviendra le 16 avril 2020 pour une 6^{ème} édition. Un « dîner à la française » sera servi dans plusieurs milliers de restaurants de par le monde et dans les ambassades et consulats de plus de 150 pays. La région Centre-Val de Loire sera à l'honneur cette année pour nous faire découvrir toute la richesse de son territoire et de ses ambassadeurs. Pour mémoire, 37 restaurants ont participé à l'opération en 2019 dans plusieurs villes du Royaume. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.goodfrance.com

✉ xavier.vant@dgtresor.gouv.fr
laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Relations France-Maroc

XIV^{ème} Rencontre franco-marocaine de Haut Niveau à Paris



La XIV^{ème} Rencontre franco-marocaine de Haut Niveau s'est tenue à Paris le 19 décembre 2019 sous la coprésidence du Premier ministre français, M. Edouard Philippe, et du chef de Gouvernement marocain, M. Saâd Dine El Otmani. Les deux chefs de gouvernement étaient respectivement accompagnés de neuf ministres.

Cette rencontre fut l'occasion de renouveler la volonté de la France et du Maroc de poursuivre le partenariat d'exception qui caractérise les deux pays et de continuer à en faire la référence à l'échelle euro-africaine et euro-méditerranéenne.

Cette Rencontre de Haut Niveau a été une opportunité utile pour les deux gouvernements de définir des priorités nouvelles dont la mise en œuvre permettra de renforcer la relation bilatérale.

Au regard des nouveaux défis auxquels sont confrontés la France et le Maroc, les deux pays ont décidé de développer des coopérations renforcées dans cinq domaines stratégiques pour l'avenir de leur relation :

- La jeunesse, l'insertion professionnelle, la formation et l'emploi ;
- Le développement économique et la compétitivité des territoires ;
- La décentralisation et la mobilité ;
- Le climat et l'environnement ;
- La projection commune vers l'Afrique.

A cette occasion, de nombreux accords et conventions ont été signés dont trois de nature économique (cf. Edito).

Fidèles à la coutume, le MEDEF et la CGEM ont organisé, en marge de cette Rencontre, un Forum économique sur le thème « France-Maroc : innovons ensemble ! Pour un nouvel élan économique et social ». Les table-rondes organisées et la mobilisation des entreprises illustrent la vigueur des liens économiques entre les deux pays, tissés autour de coopérations sectorielles ambitieuses en réponse aux axes de développement prioritaires du Maroc (infrastructures de transport, aéronautique civile, secteur automobile, énergies durables, agriculture) et d'une offre de formation développée par les filiales d'entreprises françaises et les institutions de l'enseignement supérieur pour accompagner l'employabilité des jeunes Marocains.

✉ laurence.jacquot@dgtresor.gouv.fr

Affaires à suivre



Publication par le CESE d'un rapport sur le nouveau modèle de développement.

Le CESE, dont le Président est membre de la Commission spéciale sur le modèle de développement, a publié un rapport qui contribuera à cette réflexion. Neuf grands choix et 183 actions ont été proposés pour atteindre l'ambition qui pourrait, selon le Conseil, être résumée ainsi : construire un modèle de développement dynamique qui assure une croissance forte, inclusive et durable, garantit l'égalité des chances, favorise l'épanouissement de l'individu et renforce ses capacités au sein d'une société prospère et solidaire centrée sur le citoyen ➤ **Financement vert des TPME : la Caisse Centrale de Garantie (CCG) lance son instrument Green Invest.** Green Invest est un instrument de co-financement bancaire ciblant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les modalités de financement prévoient un minimum de 20 % d'autofinancement, un maximum de 40 % de crédit Green Invest provenant de la CCG (plafond de 10 millions de MAD), le reliquat étant financé par le système bancaire commercial. Le taux du crédit Green Invest est fixé à 2,5 %, celui de la banque étant librement négociable ➤ **Nouveau contrat remporté par Transdev à Rabat :** Transdev, déjà exploitant du Tramway mis en service en mai 2011, vient d'être reconduit pour 10 ans par la Société du Tramway de Rabat-Salé (STRS) pour assurer l'exploitation du réseau de Rabat-Salé-Témara (plus de 30 millions de voyageurs annuellement). Dans le cadre de l'exploitation et de la maintenance du Tramway, l'entreprise française emploie plus de 400 personnes.

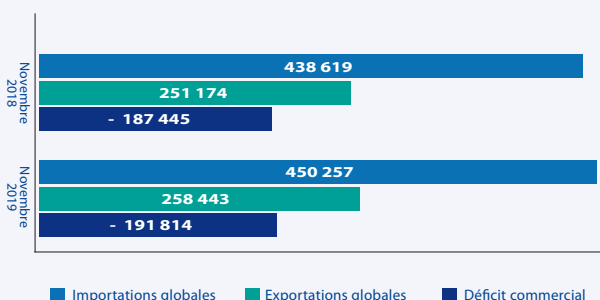
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



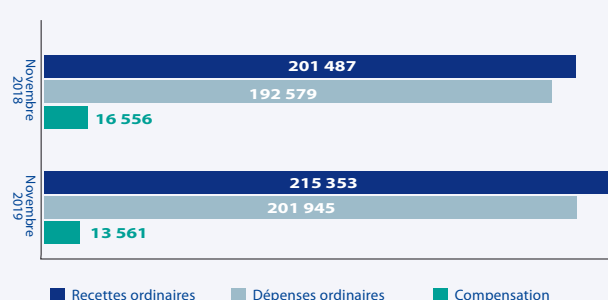
Balance commerciale

A fin novembre 2019, le déficit commercial s'est aggravé de 2,3% par rapport à la même période en 2018.



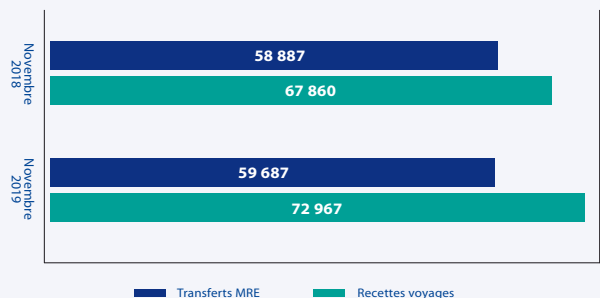
Finances publiques

A fin novembre 2019, la situation de la finance publique fait ressortir un déficit budgétaire de 42 milliards de dirhams contre 40,2 milliards de dirhams un an auparavant.



Transferts des MRE & Recettes Voyages

Les recettes de voyages et les transferts des MRE ont enregistré respectivement une hausse de 7,5% et une légère baisse de 0,3% à fin novembre 2019.



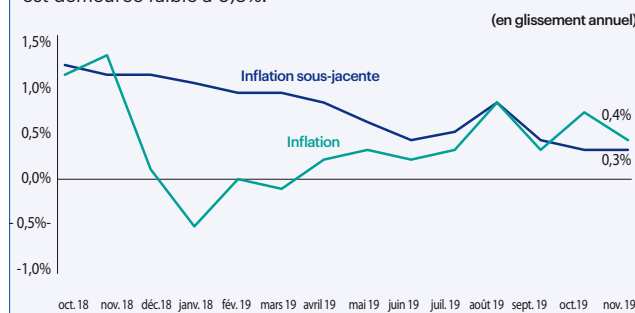
Bourse de Casablanca

Au terme du mois de décembre 2019, le MASI a enregistré une hausse de 3,0%, portant sa performance depuis le début de l'année à 7,11%.



Inflation

En glissement annuel, l'inflation s'est établie à 0,4% en novembre 2019, après 0,7% au mois précédent. L'inflation sous-jacente, quant à elle, est demeurée faible à 0,3%.



					Var %/pts
Échanges extérieurs	Importations globales (en mdh)	nov. 18/	438 619	450 257	2,65%
	Exportations globales (en mdh)	nov. 19	251 174	258 443	2,89%
	Déficit commercial		-187 445	-191 814	2,33%
	Taux de couverture (en %)		57,3%	57,4%	13,43 Pbs
	Transferts des MRE (en mdh)		59 887	59 687	-0,33%
	Recettes voyages (en mdh)		67 860	72 967	7,53%
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	nov. 18/	1 301 462	1 344 352	3,30%
	Réserves Internationale Nettes (en mdh)	nov. 19	223 280	239 570	7,30%
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		202 455	205 882	1,69%
	Créances sur l'économie (en mdh)		1 002 919	1 058 173	5,51%
	Dont Créances des AID (en mdh)		856 149	898 256	4,92%
	Crédit bancaire		848 246	892 056	5,16%
	Crédits immobiliers (en mdh)		267 215	275 834	3,23%
	Crédits à l'équipement (en mdh)		172 871	179 825	4,02%
	Crédits à la consommation (en mdh)		53 947	56 477	4,69%
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	nov. 18/			
	Indice des prix à la consommation	nov. 19	120,1	120,4	0,25 %
	Produits alimentaires		128,5	127,6	-0,70 %
	Produits non-alimentaires		113,8	114,7	0,79 %
	Taux de change (prix vente)				
1 EURO	déc. 18/	11,0	10,8	-1,72%	
1 \$ US	déc. 19	9,6	9,6	0,29%	
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt (en %)				Pb
	(52 semaines)	déc. 18/	2,45%	2,27%	-18,0
	(2 ans)	nov. 19	2,60%	2,33%	-27,0
	(5 ans)		2,86%	2,45%	-41,0
(10 ans)		3,37%	2,74%	-63,0	
Bourse Des valeurs	MASI (en points)	déc. 18/	11 364,31	12 171,90	7,11%
	MADEX (en points)	déc. 19	9 233,00	9 919,25	7,43%
Activités sectorielles					
Énergie	Énergie appelée nette (GWh)	oct. 18/	31 455	32 742	4,09%
	Consommation d'électricité (GWh)	oct. 19	25 627	25 835	0,81%
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	nov. 18/	67 659	71 326	5,42%
		nov. 19			
Mines	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (en mdh)	oct. 18/	42 296	42 668	0,88%
		oct. 19			
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	nov. 18/	12 070	12 439	3,06%
		nov. 19			
Tourisme (milliers de touristes)	Nuitées dans les EHC	août 18/	16 053	16 903	5,29 %
	Arrivées de touristes y compris MRE	août 19	8 713	9 266	6,35 %
Marché d'Automobile	Ventes automobiles au Maroc (en unités)	nov. 18/	154 811	143 993	-6,99%
		nov. 19			

Financement de l'Économie

À fin novembre 2019, la masse monétaire (M3) s'est améliorée de 3,3 %, en glissement annuel, pour s'établir à 1 344 milliards de dirhams. Cette évolution résulte, notamment, de la hausse conjointe des réserves internationales nettes (+7,3 %) et des créances nettes sur l'administration centrale (+4,9 %).

Marché de l'Automobile

Au cours de la même période, le marché de l'automobile a enregistré une baisse de 7 % des ventes par rapport à l'année dernière pour atteindre 143 993 unités. Sur le segment des véhicules particuliers (VP), les immatriculations diminuent de 9,8 % pour s'établir à 128 023 unités. Par ailleurs, dans le segment des véhicules utilitaires légers (VUL), les ventes s'améliorent de 24,5 % et totalisent ainsi 15 970 unités.

Crédit Bancaire

L'encours des crédits bancaires a connu, à fin novembre 2019, une hausse de 5,2 % par rapport à la même période en 2018, pour atteindre 892,1 milliards de dirhams. Cette évolution a notamment concerné les crédits de trésorerie (+9,4 % ou 15,9 milliards de dirhams), les crédits à l'immobilier (+3,2 % ou 8,6 milliards de dirhams), les crédits à l'équipement (+4,0 % ou 6,9 milliards de dirhams) et les crédits à la consommation (+4,7 % ou 2,5 milliards de dirhams).

Bourse de Casablanca

Au terme du mois de décembre 2019, le MASI s'est établi à 12 171,9 points, affichant une performance annuelle de +7,11 %.

Au niveau sectoriel, les plus fortes performances mensuelles ont respectivement été enregistrées par les secteurs Immobilier (+23,26 %), Mines (+13,97 %) et Services de transport (+8,95 %). Les performances négatives du mois ont concerné, notamment, les indices Ingénieries et Biens d'équipement industriels (-9,18 %), Sylviculture et papier (-6,98 %) et Distributeurs (-4,88 %).

Quant à la capitalisation boursière, elle s'est élevée à 626,7 milliards de dirhams, en hausse de 7,7 % par rapport à fin 2018.

L'UE autorise une aide massive pour la fabrication de batteries

La Commission européenne a autorisé, le 9 décembre dernier, une aide publique colossale de 3,2 milliards d'euros pour lancer une filière de fabrication de batteries en Europe. Ce « projet important d'intérêt européen commun » (PIEEC) est soutenu par sept États-membres de l'Union européenne : l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la France, l'Italie, la Pologne et la Suède. Il vise à « soutenir la recherche et l'innovation dans le secteur prioritaire européen commun des batteries », selon la Commission européenne. Cette aide publique devrait permettre de mobiliser 5 milliards d'euros supplémentaires en investissements privés. Le projet comporte 17 participants directs, principalement des acteurs industriels. Parmi eux, selon l'AFP, des entreprises comme le constructeur automobile allemand BMW, le chimiste allemand BASF



ou encore le chimiste belge Solvay. « L'aide autorisée permettra de garantir que ce projet important ira de l'avant sans fausser indûment la concurrence », a indiqué la Commissaire européenne chargée de la politique de concurrence Margrethe Vestager dans un communiqué. Dans le détail, l'Allemagne pourra délivrer une aide de 1,25 milliard d'euros, la France de 960 millions d'euros, l'Italie de 570 millions d'euros, la Pologne de 240 millions d'euros, la Belgique de 80 millions d'euros, la Suède de 50 millions d'euros et la Finlande de 30 millions d'euros. En visant la constitution d'une filière de construction de batteries, l'Europe veut ainsi faire concurrence à l'Asie qui domine aujourd'hui très largement ce secteur. Les batteries sont un élément stratégique des véhicules électriques, qui font l'objet d'investissements massifs de la part des constructeurs automobiles. *

L'AFD lance un fonds de 15 millions d'euros pour les startups africaines



L'Agence française de développement (AFD) a lancé, le 4 décembre dernier, un nouveau fonds de 15 millions d'euros dédié aux startups africaines. Ce fonds d'amorçage est consacré aux jeunes entreprises innovantes à « impact positif ». Elles doivent donc se consacrer à des domaines comme l'action climatique, le développement durable, le lien social... Il cible en particulier les startups numériques en début d'activité, les incubateurs, hubs et accélérateurs. Le soutien financier peut atteindre 300 000 euros. Selon un communiqué de l'AFD, le fonds a deux objectifs : améliorer l'accès aux financements des startups dès le début de leur activité et appuyer la création d'un environnement propice à l'innovation numérique, à l'entrepreneuriat et aux investisseurs en soutenant les incubateurs, hubs et accélérateurs. Le lancement s'est fait lors de la 3^e édition d'Emerging Valley, événement consacré aux investisseurs, startups et écosystèmes numériques africains et émergents, qui se tenait à Aix-Marseille début décembre. *

- 20** Énergies renouvelables : la recette made in Morocco

- 23** Interview de Mohammed Belhaj Soulami, fondateur et Directeur Général du groupe Clean Tech – Solugy

- 24** Efficacité énergétique, l'autre défi du Maroc

- 26** Cour des comptes, le rapport qui fâche

- 28** Interview de Noureddine El Amarti, Directeur du Développement de la Performance et du Contrôle Technique au sein de Lydec

Énergies renouvelables et efficacité énergétique : le choix de l'autosuffisance



Après l'inauguration des centrales photovoltaïques Noor, le Maroc est devenu un acteur incontournable de l'énergie solaire en Afrique. Mais, malgré sa libéralisation en 2010, le secteur des énergies renouvelables ne dispose pas encore d'un cadre réglementaire finalisé, ce qui freine son développement. Autre problématique, le retard accumulé dans la mise aux normes des bâtiments. Si la nouvelle loi rend notamment obligatoire l'audit énergétique pour les entreprises, ces dernières seront-elles enclines à investir pour réduire leur consommation ?

Dossier réalisé par Salima Marzak et coordonné par Nadia Kabbaj

Énergies renouvelables : la recette made in Morocco

La stratégie marocaine dans le domaine des énergies renouvelables a démontré son efficacité en permettant au Maroc de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et de devenir un pays producteur d'énergie.



Les ambitions énergétiques du Maroc sont de taille. Pour sécuriser l'approvisionnement, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et se défaire de la forte dépendance énergétique à l'importation, le Royaume veut atteindre 24 800 MW de capacité de production électrique en 2030. La part des énergies renouvelables représentera 52 % en 2030 (43 % en 2020, puis 47 % en 2025), selon le schéma d'évolution de la capacité et du mix électrique. Pour accomplir cet objectif, une enveloppe colossale de 270 milliards de dirhams sera débloquée, d'après le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. Où en est le pays dans la réalisation de ce chantier ?

Actuellement, l'énergie thermique détient toujours la plus grande part du mix énergétique au Maroc : à fin 2018, sa puissance installée a grimpé de 24 % pour s'établir à 7 237 MW. Cette augmentation résulte principalement de l'entrée en service de la centrale thermique de Safi qui, à elle seule, permet de satisfaire jusqu'à 25 % de la demande électrique nationale.

Fin 2018, le Maroc dépassait pour la première fois la barre symbolique des 10 gigawatts de puissance installée, un chiffre en hausse de 24 % sur un an, couvrant ainsi les besoins de plus de deux millions de familles, selon les derniers chiffres de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE).

Les énergies renouvelables pèsent 34 % de cette production. Le solaire représentait plus de 710 MW, en progression de 300 % sur un an, dont 580 MW fournis par le complexe Noor Ouarzazate, le plus grand site de production solaire multi-technologique opérationnel au monde.

Sur les 580 MW produits par Noor Ouarzazate, 510 proviennent de la technologie solaire thermodynamique à concentration, appelée également CSP. À lui seul, le complexe génère assez d'électricité pour satisfaire les besoins électriques de plus d'un million de foyers. Sa mise en service a permis de réduire la dépendance énergétique du pays de 2,5 millions de tonnes de pétrole.

À cette énorme capacité, s'ajoutent celles des centrales Noor Laâyoune (85 MW) et Noor Boujdour (20 MW).

Noor Midelt, le plus grand complexe solaire au monde

Prévu en trois phases maximum, le projet Noor Midelt sera le plus grand complexe solaire au monde. Il sera doté à terme d'une capacité de 1 600 MW. La première phase de ce projet, « Noor Midelt I », cible une puissance installée de 800 MW dans une seule centrale. Le choix technologique s'est porté sur le solaire hybride (énergie solaire concentrée [CSP] et solaire photovoltaïque), une première mondiale. En combinant ces deux méthodes, le tarif de production d'électricité obtenu est des plus compétitifs : 0,68 dirham le kilowattheure en heure de pointe. En novembre dernier, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) a accordé un prêt multidevises de 45 millions d'euros pour la construction et l'exploitation de la centrale Noor Midelt I.

Au total, Noor I nécessitera un investissement de 740 millions d'euros. En plus de la BERD, le projet est financé par l'Agence française de développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la banque allemande KfW, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque mondiale et le Fonds pour les Technologies Propres (FTP). Sa mise en service est prévue pour 2022.

En parallèle, Masen, l'agence chargée de piloter le développement des énergies renouvelables, a lancé l'appel à pré-qualification relatif à Noor Midelt II dont l'objectif est d'atteindre une puissance stable injectée dans le réseau de 190 MW pendant les heures de pointe et de 230 MW en journée. Ce projet veut mettre en compétition l'ensemble des technologies solaires avec stockage matures.

	Puissance installée		
	2018	2017	Var:18/17(%)
Hydraulique	1770	1770	0
Thermique	7237	5851	23.7
Charbon vapeur	4281	2895	47.9
Fuel vapeur	600	600	0
Turbines à Gaz	1230	1230	0
Diesel	263.7	263.7	0
Cycle Combiné	834	834	0
Gasoil	28.3	28.3	0
Éolien	1220	1018.4	19.8
Éolien ONEE	204.5	204.5	0
Éolien des Tiers	37.3	37.3	0
Éolien IPP	351.7	351.7	0
Éolien Loi 13-09	626.5	424.9	47.4
Solaire	710.8	180.8	293.1
Solaire ONEE	20.8	20.8	0
Solaire MASEN	690	160	331.3
Total	10 937.8	8 820.2	24

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement.

Doté à terme d'une capacité de 1 600 MW, Noor Midelt sera le plus grand complexe solaire au monde.

Stockage : mission réussie

Le stockage de l'énergie électrique générée pendant l'ensoleillement en vue de l'injecter dans le réseau électrique au moment voulu est une composante essentielle et un défi technologique de taille. En décembre dernier, le suédois Azelio's a déclaré que les tests effectués sur les installations de stockage d'énergie produite par la centrale Noor Ouarzazate ont été menés avec succès. « Au cours du 4^e trimestre 2019, Azelio's a réalisé ses vérifications avec son partenaire stratégique Masen. Deux modules comprenant la solution de stockage d'énergie d'Azelio's ont été déployés début décembre », indique l'entreprise dans un communiqué.

L'éolien tourne à plein régime

Moins médiatisée, l'énergie éolienne n'est pourtant pas en reste : elle a bondi de 47,4 %, passant de 424,9 MW à 626,5 MW en un an. L'arrivée de la Loi 13-09, permettant l'ouverture au secteur privé du marché de la production et de la commercialisation d'électricité produite à partir de l'énergie renouvelable, y est pour beaucoup dans cette progression.

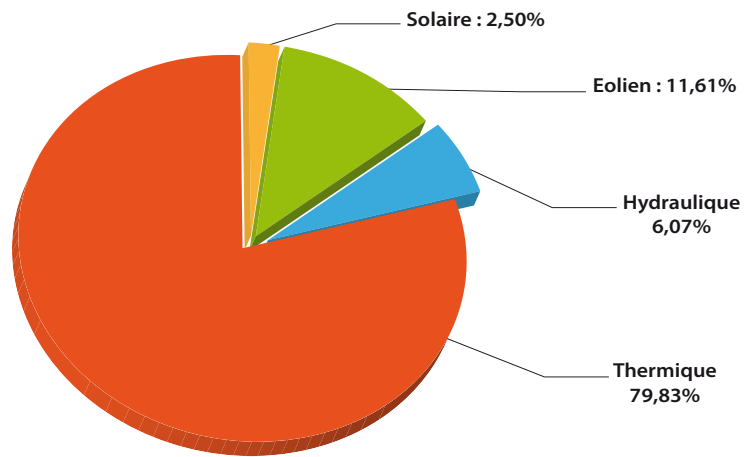
L'année 2019 a notamment été marquée par l'installation de la première turbine du parc éolien de Midelt. Le projet prévoit l'installation de 60 éoliennes, d'une puissance unitaire de 3 MW, soit un total de 180 MW. >>>>

Le closing financier de ce projet avait été effectué en novembre 2018 et avait ainsi donné le coup d'envoi des travaux de construction. Ce parc s'inscrit dans un projet éolien intégré de 850 MW représentant un investissement global de 2,5 milliards de dirhams. Ce dernier est développé par Midelt Wind Farm SA (détenue par l'ONEE) et le consortium Nareva - Enel Green Power (EGP). Enel Green Power en est également l'adjudicataire avec Siemens Gamesa.

Quant à l'énergie hydraulique, elle affiche toujours la plus grande capacité installée de sources renouvelables avec 1770 MW en 2018, un chiffre stable par rapport à 2017. Elle reste toutefois fortement dépendante de la pluviométrie. *

Salima Marzak

Production électrique en janvier-octobre 2018



Source : Rapport 2018 de l'Office des Changes sur le commerce extérieur.

Carte des projets ENR au Maroc

Énergie hydraulique :

- MOHAMMED V à Nador
- BOUAREG à Berkane
- ALLAL EL FASSI à Taounate
- AL WAHDA à Ouazzane
- TAZA à Taza
- LAU-TALAMBOT à Chefchaouen
- OUED EL MAKHAZINE à Ksar El Kebir
- FÈS à Fès
- BOUFKRANE à Meknès
- EL KANSARA à Sidi Slimane
- IMEZDILFANE/TASKDERT/TAJEMOUT à Khénifra
- EL MENZEL à Sefrou
- AL MASSIRA à Settat
- MAACHOU à El Jadida
- MOULEY YOUSSEF à Kelâa Des Sraghna
- HASSAN I à Azilal
- AFOURER à Béni Mellal
- AHMED EL HANSALI à Kasba Tadla
- LALLA TAKERKOUST à Marrakech
- AGDEZ à Ouarzazate
- STEP ABDELMOUMEN à Taroudant

Énergie solaire :

- AIN BENI MATHAR* à Ain Beni Mathar
- NOOR BOUANANE* à Bouarafa
- NOOR GUERCIF à Guercif
- NOOR OUTAT EL HAJ* à Outat El Haj
- NOOR MISSOUR* à Missour
- NOOR ENJIL* à Boulmane
- NOOR LHAJEB à Lhajeb
- NOOR LAKHTATBA à Lakhmatba
- NOOR BEJAAD à Bajaad
- NOOR KELÂA DES SRAGHNA à Kelâa Des Sraghna
- NOOR MIDELT I à Midelt
- NOOR BOUDNIB* à Errachidia
- NOOR ERFOUD* à Erfoud
- NOOR OUARZAZATE I à Ouarzazate
- NOOR ZAGORA* à Zagora
- NOOR TAROUDANT à Taroudant
- NOOR TATA* à Tata
- NOOR TANTAN* à Tantan
- NOOR LAÏYOUNE I à LaÏyoune
- NOOR BOUJDOUR I à Boujdour

Énergie éolienne :

- HAOUMA * à Tanger
- JBEL KHELLADI* à Ksar Sghir
- ABDELKHALEK TORRES (KOUZIA BAIDA) à Tétouan
- TAZA-PEI PHASE I (150 MW) à Taza
- MIDELT-PEI (850MW) à Midelt
- AMOGDOUL à Essaouira
- AKHEFENNIR 1 & 2* à Tarfaya
- CIMAR* à LaÏyoune
- AFTISSAT à Boujdour

*Y compris projets privés, hors projets à l'étude

© Source : MASEN

Énergie hydraulique :

1770 MW
Puissance installée en 2018

2000 MW
Puissance minimale installée à l'horizon 2020

Énergie solaire :

Environ **700 MW**
Puissance installée en 2018

2000 MW
Puissance minimale installée à l'horizon 2020

Énergie éolienne :

1215 MW
Puissance installée en 2018

2000 MW
Puissance minimale installée à l'horizon 2020

« Dix ans après la Loi 13-09, le cadre réglementaire reste incomplet »



Interview de Mohammed Belhaj Soulami, fondateur et Directeur Général du groupe Clean Tech – Solugy, bureau d'ingénieurs-conseils spécialisé dans les études liées aux domaines de l'énergie, de l'eau et de l'environnement.

Conjoncture : Où en est l'évolution réglementaire du secteur des énergies renouvelables au Maroc ?

Mohammed Belhaj Soulami :

Sur le volet réglementaire, l'amendement 57-15 a été promulgué en 2015 pour la Loi 13-09 sur les énergies renouvelables qui a été adoptée en 2009. Dix ans après, le cadre réglementaire reste incomplet. Le décret 2-10-578 de 2011 contient des procédures administratives d'application de la Loi 13-2009. Le Décret 2657-11 de 2011, quant à lui, est consacré aux zones destinées à accueillir les grands parcs éoliens. Pour sa part, le décret 2-15-772 de 2015 fixe les conditions d'accès au réseau moyenne tension (MT). Cependant, certaines décisions ont été déléguées à l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE). Créée en 2015 par la Loi 48-15, cette dernière n'a pas encore statué à ce sujet.

Très attendu, le décret réglementant l'accès au réseau de basse tension (BT) n'a pas encore vu le jour, même si l'amendement 57-15 le permet. En outre, la Loi 54-2014, relevant le plafond de puissance de 50 à 300 MW, cible et facilite la production centralisée d'énergie éolienne et solaire. Par contre, la production décentralisée d'électricité par le solaire photovoltaïque n'est pas encouragée.

En fait, les distributeurs freinent et retardent la sortie du décret précité relatif à l'injection de l'électricité photovoltaïque sur le réseau de distribution BT considérant principalement le manque à gagner qu'il induirait. Malgré ce handicap, le solaire photovoltaïque connecté sur le réseau de la BT se développe en l'absence de toute réglementation en raison de la baisse des prix : il est devenu rentable sans cette injection.

Concernant l'efficacité énergétique, la stratégie nationale devait être officiellement lancée il y a un moment. Une date a-t-elle été fixée pour ce lancement ?

Un projet avait été établi en 2013, mais la version mise à jour de cette stratégie est encore en phase de finalisation par l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) et le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. L'AMEE a cependant élaboré un plan d'action regroupant 60 mesures dont 23 ont déjà été mises en place avec les objectifs actualisés suivants : réaliser 5 % d'économie d'énergie en 2020 et 20 % en 2030.

Quelles sont les actions engagées par les opérateurs publics et privés jusqu'ici en attendant le lancement officiel de la stratégie ?

L'AMEE, les ministères et les établissements publics (Al Omrane, OCP, OFPPT, ONP...) ont entamé des programmes et plans d'action en la matière en commençant par la réalisation des audits énergétiques qui en constituent la base. Cela comprend différents volets tels que le passage à l'éclairage LED, plus efficace ou l'amélioration de l'isolation thermique et de la climatisation. Ces actions sont souvent renforcées par des projets d'exploitation de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire) et photovoltaïque pour la production et l'autoconsommation d'électricité. Dans ce cadre, on peut citer le programme concernant 1 000 mosquées vertes ou encore l'accompagnement d'une vingtaine d'entreprises pour la mise place du système de management de l'énergie ISO 50 001. Il y a également la construction des nouveaux bâtiments publics (administrations, universités, hôpitaux...) avec un label de haute qualité environnementale qui inclut l'objectif de minimiser la consommation d'énergie et d'eau et le respect de la réglementation thermique de construction qui est entrée en vigueur en novembre 2015.

Sur le plan réglementaire, le nouveau Décret 2.17.746, publié au Bulletin Officiel le 2 mai 2019, dispose que « l'audit énergétique obligatoire s'applique aux organismes dont la consommation finale totale d'énergie exprimée en tonne équivalent pétrole (tep) est supérieure à 1 500 tep/an pour les entreprises et les établissements relevant du secteur de l'industrie, 500 tep/an pour le secteur tertiaire (les secteurs du tourisme, de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, du commerce et des services), les entreprises et les établissements de transport et de distribution d'énergie et pour les personnes physiques. »

Ce décret constitue une forte impulsion qui va dynamiser les activités visant à améliorer l'efficacité énergétique des grands secteurs consommateurs incluant l'industrie, l'hôtellerie, les centres commerciaux et logistiques et le tertiaire (bâtiments de service). *

► Propos recueillis par Salima Marzak

Efficacité énergétique, l'autre défi du Maroc

La Stratégie nationale d'efficacité énergétique vise une économie de 15 % de la consommation énergétique du pays en 2030. Plusieurs initiatives ont vu le jour, mais il existe encore de nombreuses contraintes à surmonter. Détails.



La Stratégie nationale d'efficacité énergétique a été érigée en priorité. Elle ambitionne d'économiser 12 % de la consommation énergétique du pays en 2020 et 15 % en 2030. L'économie réalisée à terme serait de l'ordre de 170 milliards de dirhams, rappelle Mohammed Belhaj Soulami, fondateur et Directeur Général du groupe Clean Tech - Solugy. Si les objectifs sont atteints, cela voudrait dire que, chemin faisant, 150 000 emplois directs auront été créés et que le PIB aura gagné 15 points de base par an. Dans cette optique, plusieurs initiatives ont vu le jour. Ainsi, un projet dédié à l'accompagnement de l'efficacité énergétique (EE) au Maroc a été lancé dès 2017. « Le groupe Al Omrane a pour sa part testé l'applicabilité du Règlement Thermique de Construction au Maroc par la

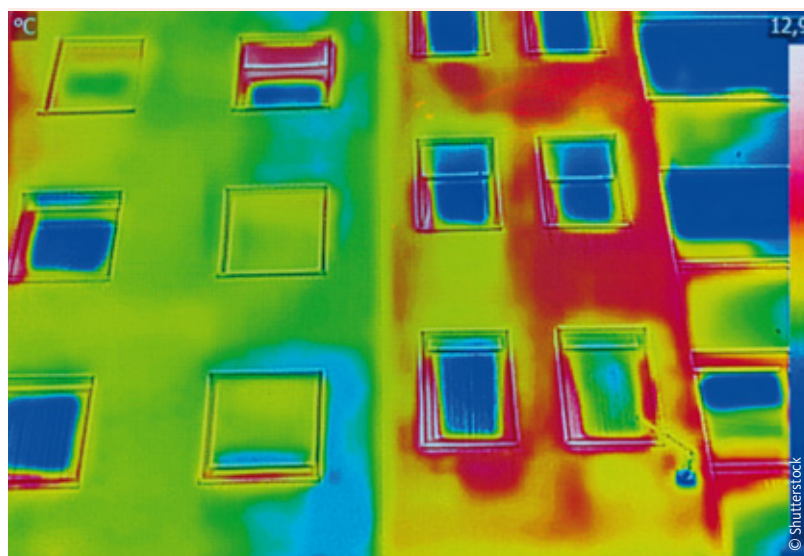
réalisation de démonstrateurs bénéficiant à des projets de logements sociaux réalisés dans des zones climatiques représentatives, avec le soutien de l'Union européenne », rappelle le groupe BCP (Banque Populaire) dans son livre blanc intitulé « Efficacité énergétique & énergies renouvelables - Leviers de compétitivité des entreprises ». Par ailleurs, des programmes publics pilotes de promotion ont été initiés. De son côté, la Société d'Investissements Énergétiques (SIE) propose, dans le cadre de contrats de performance énergétique, des solutions EE, en priorité au profit de services d'éclairage public. Cependant, et malgré l'arrivée de la Loi n° 47-09 relative à l'efficacité énergétique promulguée par le Dahir n° 1-11-161, la déclinaison du cadre réglementaire à l'échelon du territoire est encore insuffisante, déplorent les auteurs du livre blanc.

Parmi les contraintes auxquelles fait face l'EE, le déficit normatif qui reste important, puisqu'en dehors des considérations de sécurité, les normes existantes ne sont pas obligatoires et ne font pas l'objet de contrôle de conformité et de certification (matériaux d'isolation thermique et équipements performants).

Coût de l'information trop élevé

Économiser de l'argent sur sa consommation énergétique coûte cher. Les entreprises engagées dans ce processus se rendent compte que l'accès à l'information sur l'économie d'énergie coûte plus cher que celle sur sa consommation. Par conséquent, la plupart des entreprises sont mal informées sur les enjeux et les solutions énergétiques. Pire, peu d'entre elles sont réellement sensibilisées à l'impact potentiel de l'efficacité énergétique, « encore moins sur les avancées technologiques », font remarquer les auteurs du document. Autres contraintes de taille qui freinent le développement de l'EE, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, la multitude d'audits énergétiques réalisés et le peu de résultats en découlant. Et même quand tous ces obstacles sont dépassés, il reste toujours celui du manque d'informations sur l'accès au financement et les programmes de subvention disponibles. Or, les banques et sociétés de financement sont prêtes à accompagner la filière de l'EE. Elles considèrent cette dernière comme source de diversification des services financiers et estiment qu'elle est porteuse d'opportunités réelles pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et mobiliser de nouveaux investissements.

Le coût d'investissement initial pour s'inscrire dans une démarche d'EE fait également réfléchir les patrons d'entreprises. Ce coût est particulièrement élevé dans le bâtiment, même pour des solutions passives. Par ailleurs, les professionnels attendent un engagement plus fort des pouvoirs à travers des incitations à l'investissement : subventions directes aux EE et mécanismes de financement appropriés.



Le coût d'investissement initial pour s'inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique fait réfléchir les patrons d'entreprises.

Des mesures efficaces pour une consommation efficiente

« Pour permettre à la Stratégie nationale d'EE d'avancer à grands pas, il est certes nécessaire d'instaurer de nouvelles mesures, mais il serait également utile d'en supprimer quelques-unes qui existent déjà au vu de leur caractère contreproductif. À commencer par les mesures fiscales et subventions, notamment celles liées aux énergies fossiles, plus particulièrement le butane. Leur extinction graduelle devrait être mise en marche, sauf exception justifiée », propose le groupe Banque Populaire. En outre, des lignes de crédit dédiées devraient voir le jour. Établies par une agence gouvernementale ou internationale, elles permettraient aux institutions financières privées de cofinancer des projets d'efficacité énergétique. Et comme il n'y a pas d'évolution sans suivi, la création d'un observatoire du financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables permettra de faire l'état des lieux pour comprendre les flux financiers existants et, par conséquent, identifier les pistes de développement possibles. *

► Salima Marzak

 **CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC**

 CCI FRANCE
INTERNATIONAL

 CCI International

 **TEAM
FRANCE
EXPORT**

**Rejoignez une communauté d'affaires
de près de 5 000 entreprises**

www.cfcim.org



Cour des comptes, le rapport qui fâche

La Stratégie nationale d'efficacité énergétique est critiquable à bien des égards. Pour preuve le bilan dressé par la Cour des comptes dans son dernier rapport se montre sévère à la fois vis-à-vis de la politique suivie, mais également de sa réalisation.



Le Rapport annuel de la Cour des comptes au titre de l'année 2018 fait plusieurs observations concernant la Stratégie nationale d'efficacité énergétique. Certaines peuvent avoir été corrigées depuis la publication du document. Elles couvrent plusieurs aspects de la stratégie. À commencer par l'absence de modalités de mesure, de comptabilisation et de suivi des performances. « Ces modalités concernent le calcul de l'économie d'énergie et sa normalisation. Or, les procédures y afférentes ne sont pas encore précisées, ce qui rend difficile l'appréciation des performances de l'efficacité énergétique réalisées », soulignent les auteurs.

Par ailleurs, la conception et le déploiement de la politique d'efficacité énergétique nécessitent la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation basés notamment sur un système informationnel efficient, un système de reporting et des indicateurs pertinents pour la prise de décision. Il est en outre nécessaire, selon la Cour des comptes, de disposer de données quantitatives et qualitatives actualisées et classées par secteur

d'activité et par type de produits énergétiques. Des données dont ne dispose pas encore le Ministère de tutelle, regrette le rapport.

Réglementation : une mise en marche en retard

Autre point soulevé par les auditeurs, le retard de mise en œuvre de la réglementation technique. Pour les fonctionnaires de la Cour, le rythme de parachèvement du cadre juridique avance lentement. Les décrets d'application des lois tardent à être publiés, comme cela été le cas pour la Loi n° 47-09 sur l'efficacité énergétique adoptée en 2011. « Ce retard pénalise la mise en application de certaines dispositions prévues par cette Loi. Il s'agit de la performance énergétique, des exigences d'efficacité énergétique, des études d'impact énergétique, de l'audit énergétique obligatoire, du contrôle technique et des entreprises de services énergétiques ainsi que la prise en compte de l'efficacité énergétique lors de la conclusion des commandes publiques », précise le document.

Le financement et les mesures incitatives sont également pointés du doigt par les auteurs du rapport. Cette mission, relevant de l'AMEE en vertu de la Loi n° 39-16, ne semble pas encore effective et le financement des projets d'efficacité énergétique reste faible aux yeux de la Cour des comptes, en dépit des fonds publics existants. Parmi ces fonds, il y a notamment le budget de l'État, le Fonds de Garantie créé en 2007, le Fonds de Développement Énergétique créé en 2009 et le compte d'affectation spéciale intitulé Fonds d'accompagnement des réformes du transport urbain et interurbain créé en 2007. Ces fonds concernent indirectement le Fonds Capital Carbone Maroc (FCCM) et le Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) créés en 2003. Or, les incitations financières constituent un levier pour orienter les comportements et décisions des opérateurs économiques vers l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ces incitations doivent se matérialiser par des subventions directes, des incitations fiscales ainsi que par la création d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique. Ce dernier, fait remarquer la Cour des comptes, peut lui-même constituer un levier important pour assurer une mobilisation durable des moyens de financement. Pour réussir, des montages juridiques et institutionnels peuvent permettre de conjuguer les efforts des secteurs public et privé. « Ainsi, les acteurs privés peuvent être impliqués pour développer, financer et mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique, à travers des véhicules juridiques ou contractuels et des mécanismes institutionnels novateurs », préconise le document.

Transport : une vision incomplète

Par secteur, les évaluations de la Cour des comptes ont donné lieu à plusieurs observations. Dans le transport, les auteurs considèrent que les mesures prises n'ont pas eu suffisamment d'effets. Ils soulignent par ailleurs que les actions engagées n'ont concerné que la branche d'activité des transports routiers en proie à de nombreux obstacles juridiques, organisationnels et de gestion « qui compromettent l'implémentation de l'efficacité énergétique ».

Les évaluateurs mettent en avant une insuffisance des normes et des données sur la consommation énergétique dans le secteur du transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime). Par exemple, manquent à l'appel des normes pour les pneus, les carburants et les seuils d'émission des principaux polluants (CO₂ et métaux lourds). En outre, ce secteur souffre, selon le rapport, d'un manque de vision globale et intégrée des déplacements urbains. Ce qui génère une forte pression sur les infrastructures et les réseaux routiers et une perturbation du trafic, compromettant ainsi la gestion efficiente du réseau de voirie urbaine.

La mise en œuvre de la stratégie nationale des déplacements urbains, adoptée en 2008, prend du retard. Le fait de ne pas avoir créé une autorité dédiée à l'organisation, à la planification et à la gestion, l'insuffisance des mécanismes de financement des infrastructures et le caractère non obligatoire de l'élaboration des plans de déplacements urbains et de la définition de leurs périmètres sont les principales observations du rapport.

Industrie : réalisation partielle des projets

Dans le secteur industriel, la Cour des comptes pointe du doigt la réalisation partielle des projets arrêtés dans le cadre du programme d'efficacité énergétique dans l'industrie (PEEI), lancé en 2011. Et pour cause, des carences touchent divers aspects, notamment « le développement

institutionnel et réglementaire à travers la création d'entreprises de services énergétiques, ainsi que la mise en place d'une norme nationale de gestion de l'énergie, qui définit le cadre d'appui aux entreprises industrielles dans la planification et la gestion de leur consommation énergétique », souligne le document. Même constat pour l'appui au financement pour le soutien des audits énergétiques et des investissements en efficacité énergétique. Le secteur souffre par ailleurs de la « non prise en compte de la diversité des filières et de l'effet taille des entreprises, d'une carence en matière de choix de mesures innovantes, de la non-implémentation d'audit et de systèmes de management énergétique, de l'absence d'une comptabilité et d'un tableau de bord "Énergie" et de carences en matière de contrôle et de mesurage », précise le rapport.

Bâtiment : contrôle, suivi et sanctions insuffisants

Dans le secteur du bâtiment, le constat est sans appel : contrôle, suivi et sanctions sont jugés insuffisants. « Si le règlement thermique de construction a prévu le respect de nouvelles dispositions, leur mise en œuvre effective n'a pas été précédée par la définition des modalités d'exercice des contrôles techniques et des sanctions pour non-respect de la réglementation en vigueur », lit-on dans le rapport qui déplore l'absence de la dimension efficacité énergétique dans le contrat de performance de l'écosystème Industries des matériaux de construction, établi en 2016.

En outre, le règlement thermique n'a pas fixé les performances énergétiques minimales incluant aussi bien le bâtiment que ses équipements. Or, constatent les auditeurs, les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, d'éclairage et d'eau chaude sanitaire représentent plus des deux tiers de la consommation énergétique des bâtiments. Le texte n'exige pas non plus l'installation ou la production d'énergie de sources renouvelables capables d'être intégrées dans la structure du bâtiment, ou installées à proximité pour un usage collectif. Il s'est en revanche focalisé sur les constructions neuves malgré l'importance du parc des bâtiments existants. « Dans d'autres pays, la réglementation thermique s'applique aux bâtiments résidentiels et tertiaires existants, à l'occasion de travaux de rénovation et de réhabilitation », fait savoir le rapport. En dépit de l'évaluation réalisée par l'AMEE sur les surcoûts et les gains en énergie, il est noté l'absence de mesures incitatives de financement pour l'implémentation de l'efficacité énergétique. *

► Salima Marzak

Selon la Cour des comptes, les incitations doivent se matérialiser par des subventions directes, des incitations fiscales ainsi que par la création d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique.

« La performance énergétique, un axe stratégique pour Lydec »



Interview de Noureddine El Amarti, Directeur du Développement de la Performance et du Contrôle Technique au sein de Lydec

Conjoncture : En tant que distributeur de l'électricité et gestionnaire de l'éclairage public dans le Grand Casablanca, quelles sont vos actions en matière d'efficacité énergétique ?

Noureddine El Amarti : Lydec vient de recevoir la certification NM ISO 50001 version 2018 de son système de management de l'énergie pour l'activité éclairage public, dans les communes urbaines de Casablanca, Aïn Harrouda et Mohammedia. C'est une fierté pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise de décrocher cette première certification à l'échelle nationale. L'objectif en 2020 est d'élargir le périmètre de cette certification à l'ensemble de nos activités (autoconsommation des ouvrages techniques, bâtiments, parc roulant...). Cette démarche nous permet, d'une part, de concrétiser un pilier majeur de notre engagement RSE en termes de maîtrise de la consommation énergétique et, d'autre part, de répondre à l'une des principales attentes de nos parties prenantes, notamment la conformité réglementaire par rapport au décret n° 2-17-746 relatif à l'audit énergétique obligatoire, publié au bulletin officiel du 2 mai 2019.

Concrètement, quels projets avez-vous réalisés en matière de maîtrise de la consommation de l'énergie ?

Éclairer juste. C'est sur la base de ce principe essentiel que Lydec a construit son programme de performance de l'éclairage public depuis la prise en charge de ce service en 2009, en particulier à travers la maîtrise énergétique des installations et la réduction des nuisances lumineuses. Nous avons mis en place un plan d'actions ambitieux dont l'objectif principal est de réduire la consommation d'énergie, tout en maintenant un niveau d'éclairement conforme à la norme. Grâce à cette stratégie, une baisse de la consommation par point lumineux de 6,5% a été enregistrée entre 2010 et 2019.

Par ailleurs, en 2016 en amont de la COP22, nous avons lancé, au profit de la Commune de Casablanca, plusieurs projets visant une économie de plus de 1,8 million de kWh/an dont, entre autres, le déploiement de plus de 1 000 luminaires à LED au niveau de différents quartiers de Casablanca.

Vous avez lancé la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière pour améliorer la performance énergétique de votre parc. Où en êtes-vous ?

Effectivement, en 2017, dans le cadre du Plan de développement du Grand Casablanca (2015-2020) qui vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants, la Ville de Casablanca a décidé de se doter

d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Première à l'échelle nationale, l'étude de ce schéma est aujourd'hui finalisée et est en attente de validation par les autorités. Son but est de fixer les grandes orientations en matière d'éclairage urbain. Il permettra d'améliorer la qualité de l'éclairage, de répondre à un objectif d'efficacité énergétique et de définir une identité lumière harmonieuse de la ville.

Afin d'augmenter la performance énergétique du parc d'éclairage public de Casablanca, le SDAL préconise la généralisation du LED pour l'ensemble du territoire et l'abaissement du niveau d'éclairement à partir de 23 h pour les voies de desserte. L'objectif est de réduire de plus de 20 % la facture énergétique du parc existant à terme avec le renouvellement du patrimoine identifié comme vétuste.

Il faut savoir que plusieurs projets, respectant les préconisations du SDAL, ont été réalisés ou sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit, entre autres, de l'éclairage des lignes du tramway, du quartier Art Déco, du pont à haubans, du boulevard de l'Océan Atlantique et de la zone industrielle de Aïn Sebaâ.

Quid de la distribution de l'électricité ?

Pour améliorer le rendement du réseau électrique, nous avons mis en place un projet innovant majeur de sectorisation électrique. L'ensemble du réseau de distribution d'électricité a ainsi été divisé en secteurs homogènes sur lesquels les flux sont mesurés, enregistrés et analysés. Ceci permet d'identifier les zones de distribution à faible rendement et d'engager les actions pertinentes. Par ailleurs, tous nos clients industriels sont actuellement télérelevés quotidiennement, ce qui leur permet de suivre et d'adapter en permanence leurs consommations. Une alerte automatique leur est envoyée par SMS en cas d'anomalies dans leurs consommations. Un déploiement pilote teste actuellement cette technologie chez les clients particuliers (basse tension).

Globalement, les efforts que nous menons en termes d'efficacité énergétique nous ont permis de réaliser en 2019 un gain d'environ 19 GWh, dont 8,7 GWh grâce au projet innovant de la sectorisation électrique.

Lydec suit de très près les évolutions de la réglementation liée aux énergies renouvelables, notamment la Loi 13-09 qui dans sa configuration actuelle limite les opportunités que nous pourrions saisir dans ce domaine. Nous travaillons néanmoins en accord avec l'Autorité Délégante sur un projet de Power Purchase Agreement - PPA (contrat d'achat d'électricité) pour de la production photovoltaïque sur des sites de la Gestion Délégée. *

► Propos recueillis par Salima Marzak

« Il faut briser les tabous des femmes vis-à-vis de l'argent »

L'initiative Lean In, lancée par la Directrice des opérations de Facebook, Sheryl Sandberg, vise à promouvoir le leadership et l'entrepreneuriat féminins. Sa déclinaison marocaine a été créée en 2016. Retour avec Leila Bazzi sur la toute première conférence annuelle du Lean In Morocco Chapter qui s'est tenue le 14 décembre dernier à Casablanca.



**3 questions à
Leila Bazzi,**
Fondatrice du
Lean In Morocco
Chapter.

Après quatre années d'existence du Lean In Morocco Chapter, pourquoi avoir décidé d'organiser une première conférence annuelle ?

Nous avons souhaité l'organiser maintenant car notre objectif était de nous faire connaître et de gagner en légitimité et en visibilité. C'était également l'occasion de proposer à nos membres des activités à fort impact. Au cours de nos quatre années d'existence, nos membres ont profité de notre réseau et de nos activités pour développer leur leadership, renégocier leurs salaires ou encore décrocher des promotions et des expatriations, sans parler des retombées de notre programme de mentoring au profit de nos étudiantes. La conférence a permis de promouvoir toutes ces actions et de proposer un beau programme.

La thématique était : « Be bold and on the top in 2020 ». C'est-à-dire : être audacieuse et au sommet en 2020. Nous avons notamment pu écouter les interventions et échanger avec Bouhra Baibanou, première Marocaine à avoir réalisé l'ascension de l'Everest et gravi les sept sommets les plus hauts du monde, Mehdi Lahrichi, associé du cabinet McKinsey Casablanca (McKinsey a réalisé une étude Women in the workplace) et Aalya Ghoul, Directeur du Marketing Innovation Digital et de la Stratégie et Ambassadrice Diversité BMCI, qui a partagé les best practices de la BMCI en termes de diversité. Enfin, Insaïf El Hassini, Fondatrice de Lean In France, a animé un workshop sur le thème « À ma juste valeur ».

Justement, pourquoi avoir consacré un atelier à cette question de la rémunération des femmes ?

J'ai toujours eu l'idée de faire venir Insaïf, car elle a suivi les tout débuts de Lean In Morocco. L'objectif était de délivrer des conseils clés aux participants sur tout type de négociations, notamment sur

la question des salaires. Le timing s'y prêtait bien, parce que c'est en fin ou en début d'année que se déroulent les négociations sur les revalorisations de salaires ou de rémunérations.

Les femmes ont tendance à se sous-valoriser. Elles ont un rapport à l'argent qui est assez tabou, comparé aux hommes. Ces derniers n'hésitent pas à négocier leur salaire d'entrée de jeu ou à demander une revalorisation ou une renégociation d'honoraires. Les femmes manquent de confiance en leur potentiel, elles ne s'estiment pas à leur juste valeur. À travers ce workshop, l'objectif était de les encourager à oser demander. Il faut briser les tabous des femmes vis-à-vis de l'argent.

Quels sont les prochaines étapes pour le Lean In Morocco Chapter ?

D'abord, nous voulons encore grossir les rangs de notre communauté, composée actuellement de 300 personnes, femmes et hommes. La participation des hommes reste infime, mais les avoir à nos côtés est un objectif. Nous souhaitons également inciter nos membres à créer des cercles Lean In, car notre ambition est de diffuser cette initiative à travers tout le Maroc. Nous sommes aujourd'hui essentiellement présents à Casablanca.

Nous avons commencé l'an dernier à soutenir les entreprises dans leur politique de diversité et à promouvoir la création de cercles en interne, une action que nous comptons désormais accélérer. Nous allons continuer à offrir toujours plus d'activités comme des workshops sur le développement personnel et le leadership à nos membres. Nous poursuivons aussi notre programme Leaders en herbe au profit des jeunes étudiantes, lancé il y a deux ans en partenariat avec la Fondation Marocaine de l'Étudiant. *

► Rémy Pigaglio



Colloque sur le préscolaire et la petite enfance à Casablanca

Les 4 et 5 décembre derniers à Casablanca a eu lieu le Colloque Africain sur la Qualité de l'Éducation de la Petite Enfance et la Professionnalisation des Éducatrices et des Éducateurs. L'événement a été co-organisé par l'UNESCO, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il s'est déroulé en présence de Saïd Amzazi, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et de Golda El Khoury, Directrice et Représentante de l'UNESCO pour le Maghreb.

19 pays africains ont participé à cette rencontre visant à « réaffirmer les engagements politiques en faveur d'une éducation à la petite enfance (EPE) de qualité pour tous » et à échanger et débattre à propos de la professionnalisation des éducateurs et de la qualité des services d'éducation à la petite enfance.

En effet, tous les spécialistes démontrent aujourd'hui l'importance du préscolaire pour le développement et l'apprentissage de l'enfant. D'où une prise de conscience à l'échelle internationale : dans le monde, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est ainsi passé de 31 % en 2000, à 50 % en 2017 (32 % en Afrique subsaharienne et 41 % en Afrique du Nord). 45 % des pays ont institué une année d'enseignement préscolaire gratuite et 22 % des pays ont institué une année d'enseignement préscolaire



obligatoire, selon le Rapport mondial de suivi de l'éducation 2019 publié par l'UNESCO. Au Maroc, le préscolaire constitue une priorité notamment pour lutter contre l'abandon scolaire. En juillet 2018 a ainsi été lancé un programme national dont l'objectif est de généraliser le préscolaire sur une période de 10 ans. Dans ce cadre 58 000 salles dédiées seront créées ou réaménagées et 58 000 éducateurs seront formés. À l'issue du colloque, une Déclaration de Casablanca pour l'éducation de la petite enfance de qualité a été adoptée par l'ensemble des participants. *

La COP25 de Madrid se termine sur un échec

Les quelque 200 signataires de l'Accord de Paris de 2015 étaient sous pression début décembre à Madrid pour donner une réponse forte au changement climatique, alors que ses effets sont de plus en plus dramatiques sur la planète. Cette COP25, qui s'est tenue dans la capitale espagnole du 2 au 15 décembre 2019 au lieu du Chili, frappé par une crise politique, s'est pourtant terminée sur un échec, malgré les 40 heures de retard sur le programme.

Selon l'AFP, le texte final appelle à des « actions urgentes » pour réduire l'écart entre les engagements et les objectifs de l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement à +2 °C, voire à +1,5 °C. Mais le langage est « tortueux » et le résultat « médiocre », a estimé Catherine Abreu, du Climate Action Network, qui regroupe des ONG de défense de l'environnement. De son côté, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, s'est dit « déçu du résultat de la COP25 ». Au rythme actuel des émissions de CO₂, la température pourrait augmenter de 4 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Même si les quelque 200 signataires de l'Accord de Paris respectent leurs engagements, le réchauffement pourrait dépasser les 3 °C. Rare point positif : l'Union européenne



s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050. La COP26, qui se tiendra cette année à Glasgow, sera une étape importante : les États signataires de l'accord de Paris devront présenter une version révisée de leurs plans de réductions des gaz à effet de serre. *

Records de concentration de gaz à effet de serre en 2018

Quelques jours avant la COP25, qui s'est tenue du 2 au 13 décembre 2019 à Madrid, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a révélé que les principaux gaz à effet de serre (GES) ont franchi de nouveaux records de concentration dans l'atmosphère en 2018. Dans son rapport, résumé dans un communiqué, l'OMM indique que le dioxyde de carbone (CO₂), qui constitue le principal GES persistant dans l'atmosphère et est très majoritairement produit par des sources humaines, a atteint 147 % du niveau préindustriel de 1750. Le méthane, quant à lui, atteint 249 % du niveau préindustriel et le protoxyde d'azote 123 % du niveau préindustriel. « Il est important de noter que la dernière fois que la Terre a connu un niveau de CO₂ comparable était il y a 3 à 5 millions d'années. À l'époque, la température était de 2 à 3 °C plus élevée et le niveau de la mer était 10 à 20 mètres plus haut qu'aujourd'hui », a souligné Petteri Taalas, le Secrétaire général de l'OMM, dans le communiqué. Il précise qu'il n'y a pour le



moment aucun signe de ralentissement dans la concentration de GES dans l'atmosphère, malgré les engagements pris en 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris. *

Jood lance un camion-douche pour les sans-abris



Ce serait une première en Afrique et dans le monde arabe, selon l'association Jood qui, depuis début décembre 2019, met à disposition des sans-abris un camion-douche. Ceux-ci peuvent ainsi prendre une douche, mais aussi consulter un infirmier ou un médecin, ou encore bénéficier de services tels qu'une pédicure ou une coupe de cheveux. En cette période hivernale, un lot de vêtements leur est également distribué. Créée en 2015, l'association Jood espère ainsi toucher grâce à ce service 8 000 personnes en un an. Le camion est opérationnel du lundi au vendredi et circule dans les différentes villes où l'association est présente : Casablanca, Rabat, Marrakech et El Jadida. Une nouvelle antenne de l'association vient par ailleurs d'être créée à Tanger le mois dernier. En 2019, 3 756 bénévoles de Jood ont distribué 194 613 repas, 4 806 ordonnances ont été financées et 77 personnes ont été opérées grâce à l'association. *

 **CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC**

**Rejoignez une communauté d'affaires
de près de 5 000 entreprises**

 CCI FRANCE
INTERNATIONAL

 CCI International

 **TEAM
FRANCE**
— EXPORT —

www.cfcim.org



Bureau de la CFCIM au 1^{er} janvier 2020 Élections du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019

PRÉSIDENT



Jean-Pascal DARRIET
Directeur Général de LYDEC
Élu avec 44 voix sur 48

1^{er} VICE-PRÉSIDENTE



Claudia GAUDIAU - FRANCISCO
Secrétaire Générale de TECTRA
Éluée avec 42 voix sur 48

VICE-PRÉSIDENTS, PRÉSIDENTS DE CATEGORIE

Président de la Catégorie Industrie



Thibault CHATAL
Directeur de CHATAL MAROC
Élu avec 12 voix sur 20

Président de la catégorie Commerce



Sébastien Le BONTÉ
Directeur Général d'INTERFER
Élu avec 10 voix sur 11

Président de la catégorie Services



Pascal CAPDEVIELLE
Gérant du RIAD KSAR DE FÈS
Élu avec 12 voix sur 17

VICE-PRÉSIDENT DELEGUE AUX RELATIONS INSTITUTIONNELLES



Serge MAK
Directeur Général de CALLS 4
TRAVEL
Élu avec 43 voix sur 48

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX RELATIONS INSTITUTIONNELLES RÉGIONALES



Frédéric FAILLIÈRES
Directeur Général de
MAÏSADOUR
Élu avec 44 voix sur 48

SECRÉTAIRE



Laurent DUPUCH
Président du Directoire de la BMCI
Élu avec 44 voix sur 48

SECRÉTAIRE ADJOINT



Yann LEBEAU
Chef de Mission Maghreb Afrique
de FRANCE EXPORT CÉRÉALES
Élu avec 46 voix sur 48

TRÉSORIER



André ROBELIN
Directeur Général de AR
CONSULTANT
Élu avec 45 voix sur 48

TRÉSORIER ADJOINT



Gilles ABENSOUR
Directeur Général de SAINT-
GOBAIN
Élu avec 45 voix sur 48

Autres Administrateurs

CATÉGORIE COMMERCE :



Pascal APPLANAT
EURO PAR PLANTE



Alain BARON
Gérant de AEB
Consultants



**Georges-Emmanuel
BENHAIM**
Président Directeur
Général de Foods
and Goods



Jérôme BERTHOD
Directeur de
Marque au sein de la
Centrale Automobile
Chérifienne



Patrick GEISSMANN
Président Directeur
Général ANCIENS
ETS R.Geissmann &
Fils



**Guillaume
HOTELIN**
Vice-Président de
Comarbois



Robert JUTHIER
Directeur de S.E.H.L.



**Patrick
MARCHAND**
DIMA TERROIR



Cédric NALTÉ
Directeur commercial
au sein de Diffusion
Moto Auto



Olivier de PENNART
Directeur Général
Afrique du Nord, de
l'Ouest et Centrale
au sein de MOTUL



Gilles SENEAL
Gérant de Stone
Heritage

CATÉGORIE SERVICES :



**Olivier
ANTONIOTTI**
Directeur Général
de Miltzer & Münch
Maroc



**Jean-Christophe
BATLLE**
Directeur Gestion
Clients Europe de
l'ouest Coface Global
Solutions



Guy BOULET
Gérant de Gaz et
Fluides Assistance
Service



Mathieu COQUANT
Directeur Général
de QUALIMAG



Franck DAUTRIA
Directeur Associé de
Monceau Juridique &
Fiscal



Geneviève EULOGE
INVEST
EUROP AFRIQUE



**Jean-Michel
GARNIER**
Directeur Afrique du
Nord, Bureau Veritas



Denis HASDENTEUFEL
CEO AFRICA
d'ATALAIAN
GLOBAL SERVICES



Philippe-Edern KLEIN
Directeur
Développement de
CODEXPRO



Éric MOLLA
Directeur Général
d'ULIS



Bernard MUSELET
Président du
Directoire de Crédit
du Maroc



Philippe RATTO
Directeur Général
de RATP Dev
Casablanca



**François de
ROCHAMBEAU**
Président Directeur
Général de Veolia
Maroc



Pascal ROLLAND
Associé Eurogroup
Consulting Maroc

Autres Administrateurs

CATÉGORIE INDUSTRIE :



Éric BONNEL
Directeur Général
d'Air Liquide Maroc



Jean-Michel CAPDEVIELLE
RIVERA MÉTAL



Thibault CHATAL
Directeur Général
de CHATAL MAROC



Jérôme COCCO
Grands Travaux
Routier - GTR
Colas



Manuel FERREIRA
Gérant de S.P.T.S.



Claude FRAISSINET
Directeur Associé
d'AMB Process



Yannick GIACONIA
Directeur
Général de Maroc
Transmission



Gilles HOTELIN
Directeur Général
de Robelbois



Laurent HUSS
Directeur Industriel
Nord-Afrique
d'Alstom-Ubunye



Jean LACHARME
Directeur Général
de Allplast



Chantal de MONTERNO
Directrice Générale
de INDUMAPAC



Alain PERRET
Ingénieur-
Consultant



Éric PONCET
Directeur
Opérationnel à
l'international au
sein du Groupe
BRUNET



André ROBELIN
Directeur Général
de AR Consultant



Robert RUIZ
Gérant de Filloucat



Jean SIEGEL
Directeur Général
de Midav



Michel TASSIN
Président Directeur
Général de Sogantex



Benoît VAILLANT
Directeur Général
Délégué d'Aluminium
du Maroc

SERVIR

LES INTÉRÊTS DE NOS ADHÉRENTS

Créer et activer de nouveaux réseaux / Faciliter les démarches administratives / Développer la notoriété de nos adhérents

INFORMER

SUR LA RÉALITÉ & LES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ

Garantir une information objective sur la réalité du marché / Diffuser aux adhérents la bonne information, au bon moment / Appréhender un marché

ACCELERER

VOTRE CROISSANCE

Saisir des opportunités d'affaires / Repérer les secteurs porteurs de croissance / Prospecter au Maroc et à l'international / Recruter / Rencontrer les acteurs d'un marché / Bénéficier de formules de foncier avantageuses / Former

PARTAGER

LES EXPERTISES, LES EXPÉRIENCES & LES SUCCÈS

Favoriser les rencontres / Donner la parole aux experts / Faciliter le partage de l'information / Organiser des rendez-vous B to B / Mettre en relation et favoriser le networking / Organiser des salons professionnels et des forums d'affaires incontournables

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !

www.cfcim.org

La CFCIM organise une journées portes ouvertes au Technopark

Le 20 décembre dernier, la CFCIM a organisé une journée portes ouvertes au Technopark de Casablanca. L'objectif de l'opération était de faire découvrir aux entreprises hébergées au sein du Technopark le pack adhérents ainsi que les services de la CFCIM. Pour rappel, ces dernières bénéficient, dans le cadre de la convention signée entre le Technopark et la CFCIM, de cotisations réduites pour leur adhésion. Les adhérents de la CFCIM ont, pour leur part, accès à des tarifs préférentiels pour les prestations proposées par le Technopark telles que la location de la salle de conférence. Une centaine de personnes a participé à cette journée et a ainsi pu échanger en direct avec nos équipes. *



Casablanca, dernière étape de la caravane inwi - CFCIM



C'est à Casablanca qu'a eu lieu la dernière étape de la tournée inwi - CFCIM 2019 sur la transformation numérique. Le 12 décembre dernier, à l'hôtel Sofitel Tour Blanche, 140 décideurs ont participé à l'événement visant à sensibiliser les entreprises et à échanger autour des principaux enjeux du digital. La rencontre a été animée par plusieurs experts : Fahd Bennani, Directeur Général de T-man Group – Pôle distribution, Mouhsine Lakhdisi, Partner & CTO chez Agridata, Sami Landoulsi, Directeur Cloud et Cyber Sécurité de inwi, Yasmina Belahsen, Directrice Générale de Maya Digital. Après la conférence plénière, les participants ont eu la possibilité d'échanger avec les experts lors des ateliers. Ces sessions ont permis de partager les bonnes pratiques à mettre en place pour répondre aux différentes dimensions de la transformation numérique au sein de l'entreprise (notoriété, efficacité opérationnelle, sécurité, cloud, disruption...). *

Le point sur les contrats de travail des étrangers au Maroc

Le 10 décembre dernier, la CFCIM a organisé un petit-déjeuner d'information afin d'examiner la situation des travailleurs étrangers au Maroc au regard de la jurisprudence. La rencontre a été animée par Nesrine Roudane, Avocate au Barreau de Casablanca, Roudane & Partners, et Abdelaziz Arji, Président de la Commission Juridique, Fiscale et Sociale de la CFCIM, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, fondateur du Cabinet EURODEFI-AUDIT. Différents sujets ont été abordés au cours de la réunion, notamment les spécificités du Contrat de Travail Étranger (CTE), les formalités administratives à accomplir lors de l'embauche ou encore les droits des salariés étrangers. *



Retour sur l'activité du Centre de Médiation pour l'Entreprise (CME)

Le Centre de Médiation pour l'Entreprise de la CFCIM (CME) est né en 2009. Ce début d'année 2020 nous donne l'occasion de revenir sur les dix années passées et de faire un tour d'horizon des réalisations du CME.

Le CME, une organisation pour répondre aux défis de l'entreprise

En 2009, la CFCIM a créé le Centre de Médiation pour accompagner ses entreprises adhérentes dans le règlement amiable de leurs conflits. En 2014, le Centre change d'appellation pour adopter celle de Centre de Médiation pour l'Entreprise et marquer ainsi sa volonté d'être un centre de médiation de référence au Maroc. Entretemps, le CME s'est doté d'une Commission de nomination et d'agrément des médiateurs et d'un Guide de la Médiation contenant la Charte éthique du médiateur et le Règlement de médiation. Par ailleurs, ayant conscience des nombreux atouts de la médiation pour ses adhérents, la CFCIM a érigé le Groupe de Travail Médiation, créé en 2013, pour promouvoir la médiation, au titre de Commission pour en faire un outil de réflexion et de force de proposition à côté des autres Commissions de la CFCIM.

Après une première phase marquée par plusieurs conférences et séminaires internationaux sur la médiation et un travail de fond en Commission et de sensibilisation en régions, le CME souhaite poursuivre, mais aussi renforcer la promotion de la médiation. Pour cela le Centre s'est doté en 2019 d'un nouvel organe de gouvernance sous la forme d'un Comité chargé principalement de définir les actions de promotion de la médiation et de formation à la médiation.

En outre, afin d'aborder des thèmes techniques ou de réflexion sur la pratique de la médiation qui nécessitent un travail approfondi ne pouvant être mené par la Commission Médiation, le CME s'est également doté d'un Groupe de travail scientifique auquel les membres de la Commission sont invités à participer. Ses travaux ont vocation à renforcer les actions de formation menées par le CME et, plus largement, à améliorer la pratique



Sylvain Allassaire,
Médiateur agréé CME-CMAP,
Gérant-associé du cabinet
Allassaire JuriConseil

de la médiation par les médiateurs agréés auprès du CME. Les médiateurs agréés auprès du CME ont ainsi l'opportunité de mener des processus de médiation tout en améliorant leur pratique de la médiation en participant aux travaux de la Commission Médiation et du Groupe scientifique.

Le CME sous l'angle des statistiques

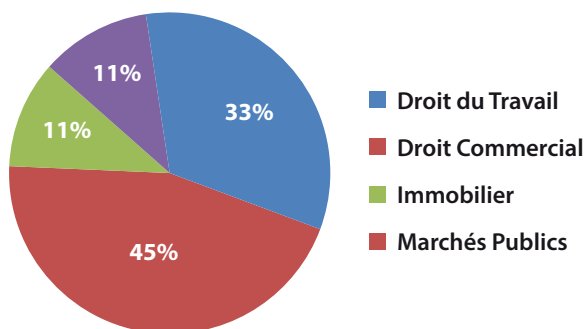
L'année 2019 a été l'occasion pour le CME de sortir pour la première fois des statistiques sur les médiations menées. Elles ont été présentées lors de la dernière Commission Médiation.

Il en ressort plusieurs tendances. D'une part, c'est principalement en matière de droit commercial et de droit du travail que le CME a été saisi, l'immobilier et les marchés publics venant après. D'autre part, toutes les médiations initiées en 2019 ont donné lieu à un accord ou sont toujours en cours.

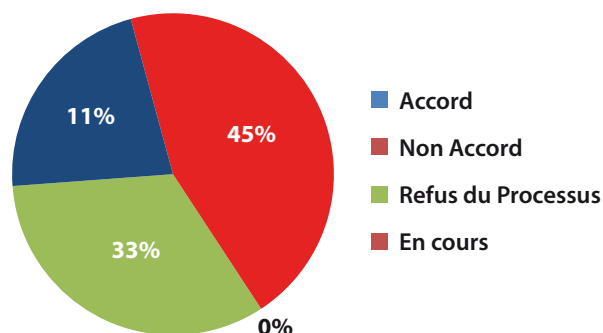
Quant à la durée des médiations, elle varie en fonction des agendas et de la volonté des parties d'aboutir dans les meilleurs délais. Afin d'être à disposition des parties, les médiateurs du CME sont capables de se mobiliser dans les meilleures conditions. La durée moyenne des médiations est d'une dizaine d'heures réparties sur une ou plusieurs journées.

Enfin, le CME forme en moyenne chaque année une quinzaine de personnes à la médiation. *

Dossiers Médiation par secteur



Taux de Réussite des dossiers de Médiation



Le Président de la CCI BF en visite à la CFCIM

Le 17 décembre dernier la CFCIM a accueilli Mahamadi Savadogo, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI BF), dans le cadre d'une visite. Pour rappel, une convention de partenariat avait

été signée entre la CFCIM et la CCI BF le 22 janvier 2019 à Ouagadougou. Elle porte sur la formation, la gestion des infrastructures et la promotion des relations économiques.



De gauche à droite : Mounir Ferram, Directeur du Pôle Enseignement et Formation de la CFCIM, Mahamadi Savadogo, Président de la CCI BF et Jean-Marc Pons, Secrétaire Général de la CFCIM

Séminaire digital sur l'expérience client retransmis en direct de la CFCIM

La relation client représente l'un des volets les plus visibles et les plus marquants de la transformation numérique. Le 4 décembre dernier, le Cabinet NBS Consulting, partenaire de l'éditeur mondial du logiciel de CRM Salesforce, a organisé dans les locaux de la CFCIM un séminaire digital retransmis en direct sur le net depuis la plateforme CFCIM TV. La conférence a été placée sous le thème « Comment révolutionner l'expérience client et booster la performance commerciale à l'ère du digital avec Salesforce ? ». La rencontre a été animée par Youssef Elqandili, Directeur Associé de NBS Consulting et Tawfik Es-sqalli, Directeur général de Neoxia Maroc. À cette occasion, deux cas pratiques ont été étudiés. Bachir Benslimane, Directeur Général de Meilleur Crédit Immo et Khaled Hamraoui, DSI Maghreb de Sodexo, ont ainsi partagé leur expérience dans le cadre de la mise en place de la solution Salesforce. *



2020 : les événements phares * de la CFCIM à noter sur vos agendas !

Cette année encore, la CFCIM organisera de nombreux événements professionnels, rencontres B to B, réunions d'information, missions de prospection B to B, etc. Retrouvez tous les événements à ne pas manquer en 2020.

AGRICULTURE & AGROALIMENTAIRE

• Du 10 au 13 janvier 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon EUROPAIN

Salon de la boulangerie et de la pâtisserie
Paris - France

Secteurs cibles

Equipements et services pour la boulangerie et la pâtisserie, matières premières et produits semi-finis.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Du 22 février au 1^{er} Mars 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon SIA

Salon International de l'Agriculture
Paris - France

Secteurs cibles

Produits d'agriculture et d'élevage.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Avril 2020

Pavillon France à l'occasion du salon SIAM

Salon international de l'agriculture au Maroc
Meknès - Maroc

Secteurs cibles

Fournisseurs de tous types d'équipements et de services pour l'agriculture et l'élevage.

Contact

Khadija EL IDRISSE
E-mail : kelidrissi@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 06
Nelliana DOUAOUI /
E-mail : nelliana.douaoui@businessfrance.fr
Tél. : +33 (0)1 40 73 34 81

• Septembre 2020

Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire (CFIA)

Salon International des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire
Casablanca - Maroc

Secteurs cibles

Fournisseurs de l'industrie agroalimentaire.

Contact

Mehdi LAACHACH
E-mail : mlaachach@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 05

• Du 18 au 22 octobre 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon SIAL

Salon International de l'Alimentation
Paris - France

Secteurs cibles

Produits alimentaires : produits de la mer, charcuterie, produits diététiques, conserves, épicerie...

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Octobre 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon SOMMET DE L'ELEVAGE

Salon de la production animale du secteur bovin et du machinisme
Clermont-Ferrand - France

Secteurs cibles

Élevage bovin, équipement et fourniture d'élevage, machines agricoles et services.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

INDUSTRIES & BTP

• Du 4 au 7 février 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon EUROBOIS

Le salon du bois des techniques de transformation et de l'agencement
Lyon - France

Secteurs cibles

Fabricants de machines et outillages, prescripteurs de bâtiment, transformation du bois, négoce, exploitation forestière, agencement.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Du 25 au 27 février 2020

Mission collective transport collectif et ferroviaire

Secteurs cibles

Professionnels du secteur ferroviaire.

Contact

Afraâ SAMID
E-mail : asamid@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 22

• Du 17 au 20 mars 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon SITL

Semaine de l'innovation transport et logistique
Paris - France

Secteurs cibles

Services transport et logistique, robotique, technologies RFID, systèmes d'information et supply chain.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Du 31 mars au 3 avril 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon GLOBAL INDUSTRIE

Salon international de l'industrie
Paris - France

Secteurs cibles

Solutions industrielles, sous-traitance industrielle, équipements, industrie du futur, technologie et tôlerie.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Du 17 au 20 mars 2020

Mission de prospection à l'occasion du salon MOSTRA CONVEGNO EXPO CONFORT

Salon de la climatisation, plomberie et électricité
Milan - Italie

Secteurs cibles

Professionnels du chauffage, climatisation, plomberie, énergie.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• Du 3 au 5 avril 2020

Rencontre Acheteurs en marge du salon PREVENTICA

Casablanca - Maroc

Secteurs cibles

Fournisseurs de solutions pour la maîtrise globale des risques.

Contact

Afraâ SAMID
E-mail : asamid@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 22

• **Du 16 au 26 juin 2020**

Mission de prospection à l'occasion du salon DRUPA

Salon international de l'industrie du papier, de l'imprimerie et de la communication
Düsseldorf - Allemagne

Secteurs cibles

Matériaux et équipements d'impression, technologie et logiciel de publication.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• **Du 1^{er} au 2 juillet 2020**

Rencontre Mines et carrières

Secteurs cibles

Professionnels du secteur minier

Contact

Afraâ SAMID
E-mail : asamid@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 22

• **Du 28 au 30 septembre 2020**

Mission de prospection à l'occasion du salon MINEXPO

Salon international de l'industrie minière
Las Vegas - USA

Secteurs cibles

Professionnels de l'industrie minière, machines et équipements de forage et du BTP.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• **Du 25 au 28 octobre 2020**

Mission de prospection à l'occasion du salon BIG5

Salon international du bâtiment
Dubai - Emirats arabes unis

Secteurs cibles

Fournisseurs de matériel de construction, produits décoratifs et de finition, aménagement intérieur, traitement de l'eau...

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• **Du 23 au 26 novembre 2020**

Mission de prospection à l'occasion du salon ALL 4 PACK

Salon international de l'emballage
Paris - France

Secteurs cibles

Matériel et équipement d'emballage alimentaire, boissons et liquides, industrie, beauté et hygiène, santé et pharmacie, biens de consommation...

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

• **2020**

Pavillon France à Tanger à l'occasion du salon de la sous-traitance Automobile

Tanger - Maroc

Secteurs cibles

Fournisseurs et constructeurs automobiles.

Contact

Afraâ SAMID
E-mail : asamid@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 22

CLEANTECH

• **Du 25 au 27 février 2020**

Mission collective dans le cadre du Salon Solaire Expo 2020

9^e édition du salon Solaire Expo à la Foire Internationale de Casablanca

Secteurs cibles

Professionnels du secteur des énergies renouvelables et efficacité énergétique

Contact

Meriem Faris
E-mail : mfaris@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 20 90 90

• **Du 1^{er} au 4 décembre 2020**

Mission de prospection à l'occasion du salon POLLUTEC

Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement
Lyon - France

Secteurs cibles

Équipements et solutions pour le traitement des déchets, la collecte, le nettoyage, le recyclage, l'assainissement...

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

ART DE VIVRE & SANTÉ

• **Avril 2020**

Colloque Santé à Casablanca en marge du salon MEDICAL EXPO

Salon international de la santé
Casablanca - Maroc

Secteurs cibles

Fournisseurs du secteur de la santé et de l'équipement médical.

Contact

Nadia DAHBI
E-mail : ndahbi@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 07

• **Octobre 2020**

Mission Collective Filière équine à El Jadida en marge du salon du cheval

El Jadida - Maroc

Contact

Nadia DAHBI
E-mail : ndahbi@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 07

• **Du 17 au 28 novembre 2020**

Mission de prospection à l'occasion du salon PISCINE GLOBAL EUROPE

Salon international de la piscine et du bien être
Lyon - France

Secteurs cibles

Constructeurs installateurs, distributeurs, prescripteurs, collectivités publiques et privées, organismes professionnels.

Contact

Nadwa EL BAINE
E-mail : nelbaine@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 23

* Le programme peut être sujet à modifications. Consulter le site www.cfcim.org à la rubrique Événements pour plus d'informations.



Planning Cycles et Séminaires CEFOR Entreprises - janvier 2020



Cycles & Séminaires	Date de démarrage	NB jours	Planning
Cycle : Le métier de Responsable des Ressources Humaines (6 ^e édition)	Jeudi 16 janvier 2020	2	Semaine 1 : Jeudi 16 & vendredi 17 janvier 2020 Semaine 2 : mercredi 22, jeudi 23 & vendredi 24 janvier 2020
Cycle : Le métier d'Assistante de Direction (16 ^e édition)	Samedi 18 janvier 2020	5	5 Samedis suivis
Cycle : Technique de communication et d'expression en Français (6 ^e édition)	Samedi 18 janvier	60 heures	Les samedis matin de 9 h à 12 h
Cycle : Savoir acheter avec efficacité (8 ^e édition)	Mercredi 22 janvier 2020	5	Semaine 1 : mercredi 22, jeudi 23 & vendredi 24 janvier 2020 Semaine 2 : Jeudi 26 & vendredi 27 janvier 2020
Séminaire : Élaboration et Suivi du Plan de Formation (4 ^e édition)	Jeudi 23 janvier 2020	2	Jeudi 23 & vendredi 24 janvier 2020
Cycle Consultant Formateur (19 ^e édition)	Samedi 25 janvier 2020	6	6 Samedis Suivis
Cycle : Techniques de gestion des stocks et politiques d'approvisionnement (1 ^{re} édition)	Mercredi 29 janvier 2020	3	Mercredi 29, jeudi 30 & vendredi 31 janvier 2020
Séminaire : Commerce international (7 ^e édition)	Jeudi 30 janvier 2020	2	Jeudi 30 & vendredi 31 janvier 2020
Séminaire : Comment répondre et remporter un appel d'offres (2 ^e édition)	Jeudi 30 janvier 2020	2	Jeudi 30 & vendredi 31 janvier 2020

NB : Les Cycles professionnalisants sont organisés par le CEFOR Entreprises sur le Campus de Formation de la CFCIM à Ain Sebaa. Ces formations sont toutes déclinables en intra-entreprise pour le compte spécifique de votre société.

Pour toute information complémentaire concernant les conditions d'inscription, tarifs et modalités de remboursement par l'OFPPT, merci de bien vouloir contacter :

Rédouane ALLAM, 06 67 03 03 25, rallam@cfcim.org
Salma LITIM, 05 22 34 55 98, 05 22 35 02 12, slitim@cfcim.org

À Oujda, réunion d'information sur l'efficacité énergétique



Plus de quarante personnes ont participé, le 19 décembre dernier à la réunion d'information organisée par la Délégation Régionale de la CFCIM à Oujda en partenariat avec Bureau Veritas Maroc. La rencontre, qui s'est tenue à l'Hôtel Atlas Terminus, portait sur l'efficacité énergétique. Elle a été animée par Salah Agtouf, Chef de Département Inspection et Vérifications en Service Électricité de Bureau Veritas, Amina Oumoha, Directrice Marketing et Commerciale Afrique du Nord de Bureau Veritas et Abdellatif Touzani, expert en efficacité énergétique, auditeur-formateur ISO 50001. *

Journée Portes Ouvertes à Oujda

Afin d'accueillir les entreprises de la région d'Oujda et de leur faire découvrir la CFCIM, une Journée Portes Ouvertes (JPO) a été organisée le 5 décembre dernier à la Délégation Régionale d'Oujda. Les participants ont ainsi pu échanger avec l'équipe de la CFCIM à propos des services et prestations aux adhérents, ainsi que des événements de la vie associative. *



À Tanger, réunion d'information sur l'audit social

La Délégation Régionale de la CFCIM de Tanger a organisé le 19 décembre dernier à l'hôtel Kenzi Solazur une réunion d'information portant sur le thème : « Audit Social, un outil indispensable à une meilleure gestion des ressources humaines ». Animée par Imad Ouchitachne, Consultant, Cabinet International Social Consulting et Hatim El Khati, Avocat, la rencontre a réuni une soixantaine de participants. *



La CIMR anime un petit-déjeuner d'information à Fès

Le 24 décembre dernier, la Délégation Régionale de la CFCIM de Fès a organisé un petit-déjeuner d'information portant sur les modalités d'inscription à la CIMR et le dispositif fiscal associé. La rencontre, qui s'est tenue dans les locaux de la délégation, a été animée par Nabil Benayad, Directeur Régional de la CIMR Fès-Meknès. *



Le Coin des Adhérents

Agenda fiscal

Calendrier fiscal de janvier 2020

Impôt sur le revenu

1/ Retenue sur les revenus salariaux, traitements, indemnités et émoluments, pensions, rentes viagères, allocations spéciales, remboursements forfaitaires des frais et autres rémunérations allouées aux dirigeants des sociétés.

Versement par les employeurs et débirentiers des retenus opérées à la source le mois précédent.

2/ Versement des retenues opérées à la source le mois précédent sur les redevances, rémunérations, cachets, commissions, honoraires versés à des personnes non domiciliées fiscalement au Maroc.

3/ Versement du prélèvement à la source libératoire au titre de l'impôt sur les revenus relatifs aux valeurs mobilières.

4/ Versement du prélèvement à la source au titre de l'impôt sur les revenus relatifs aux produits de placement à revenus fixes et aux intérêts.

5/ Perte de loyer : requête en réduction ou décharge.

6/ Versement d'une cotisation minimale de 6 % ou de 0,50 %, ou de 0,25 % du chiffre d'affaires hors taxes, selon les professions ou activités pour les contribuables disposant de revenus professionnels déterminés d'après le résultat net réel ou simplifié

7/ Versement de la retenue à la source

sur les profits de cession de valeurs mobilières opérées par les intermédiaires financiers habilités teneurs de comptes titres, effectuée sur les cessions du mois précédent.

Impôt sur les Sociétés

1/ Retenue à la source sur les produits bruts perçus par les sociétés étrangères.

2/ Retenue à la source sur les honoraires versés aux médecins.

3/ Retenue à la source sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés et sur les produits de placement à revenu fixe.

4/ Déclaration du résultat fiscal par les sociétés non résidentes n'ayant pas d'habitation au Maroc au titre des plus-values résultant des cessions des valeurs mobilières.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

1/ Déclaration et versement par les redevables soumis au régime de la déclaration mensuelle (chiffre d'affaires taxable supérieur ou égal à 1.000.000 de dirhams par an) ou sur option. Cette déclaration et versement doivent intervenir avant le 20 janvier.

2/ Déclaration et versement avant le 20 janvier au titre du 4^{ème} trimestre par les contribuables soumis à la déclaration trimestrielle.

3/ Demande d'option sur simple lettre

pour le régime du débit, avec l'obligation de joindre à la demande d'option la liste des clients débiteurs.

Taxe Professionnelle - Taxe D'habitation

1/ Déclaration à produire avant le 31 janvier pour le changement d'affectation ou de propriété des immeubles concernés par la Taxe d'habitation.

2/ Déclaration de chômage d'établissement ou de matériel. Cette déclaration vaut réclamation qui doit être déposée au mois de janvier de l'année concernée.

3/ Déclaration des machines et appareils nouvellement installés avant le 31 décembre de l'année d'installation.

4/ Déclaration de changement de siège, même si elle n'est pas prévue par la législation actuelle en matière de taxe professionnelle et taxe d'habitation, afin d'éviter des doubles émissions.

5/ Déclaration de l'achèvement des travaux de construction.

6/ Déclaration de vacance d'immeubles

7/ Déclaration des éléments imposables par les personnes physiques ou morales ayant débuté leur activité professionnelle au cours de l'année précédente.

T.S.A.V.A.

- Paiement de la vignette au titre de l'année 2020.

Demandes d'emploi

Assistante administrative

53 – F. 25 ans – BTS Assistant de manager – Expérience de deux ans en tant qu'assistante administrative en France au sein d'une association de protection animale – Rigueur, dynamisme et sérieux – Recherche poste d'assistantat.

Cadre Dirigeant/Consultant

54 – H. 43 ans – Diplômé d'une grande école de commerce, parlant français anglais & allemand – Cadre dirigeant du secteur agroalimentaire

FMCG international, spécialisé achats/finance, trading commodités & produits finis, optimisations, réduction des coûts, packaging – Recherche poste à responsabilités ou mission d'audit/consulting.

Développement informatique

55 – H. 61 ans – Référent technique informatique – 30 ans d'expérience en SSII, dont 12 au Maroc – Passionné de nouvelles technologies (Symfony, PHP, Apache, JAVA/JEE, SQL, JQuery, Windows, Linux) –

Développement commercial

56 – H.31 ans – Licence en économie

et gestion (faculté de Grenoble) – Double compétence technique (BTP) et commerciale – Gestion des comptes et des stocks/comptabilité/commerce – Recherche poste – Étudie toutes propositions.

57 – F. 36 ans – Diplômée de l'EFA – Plus de 13 ans d'expérience, dont 11 ans dans le secteur immobilier – Accompagnement dans le développement d'une agence immobilière – Polyvalente – Recherche poste – Étudie toutes propositions.

► Siham Hassini

Tél : 05 22 48 93 17

siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Offres d'emploi

Société de services aux industries (location et maintenance de matériels de manutention), implantée dans une zone franche de Tanger recherche un(e) gérant(e).

Profil recherché : Chef d'atelier
Nous recherchons un chef d'atelier expérimenté, spécialisé en mécanique engins/PL et véhicules industriels.

Le candidat devra justifier d'une formation technique solide ainsi que d'une expérience significative dans la gestion d'un atelier de maintenance engins ou poids lourds.

Le poste implique des formations internes et des mises à niveau régulières, nous recherchons donc une personne capable de suivre l'évolution technique des matériels, en plus de gérer au quotidien une équipe de mécaniciens, un stock de pièces détachées et la relation technique permanente avec les clients.

Langues :

Français et/ou espagnol courants obligatoires
Arabe obligatoire
L'anglais sera un plus.

Missions :

Le chef d'atelier sera chargé :

- du suivi technique et du contrôle des machines en location.
- de l'organisation quotidienne du travail et de la bonne tenue des ateliers.
- de la relation technique avec les clients.
- du suivi permanent des pièces déta-

chées (stock et commandes)
- de la réalisation pratique des inventaires.

Il sera l'interlocuteur technique du chef d'agence auquel il devra répondre du parc machines et des stocks.

Conditions :

Le poste est basé à temps complet à Tanger, il est à pourvoir dès que possible. Contrat de travail de droit marocain.

Si votre profil correspond, merci de transmettre CV et lettre de motivation à x.lebas@controlever.com

Cyberforce est un intégrateur spécialisé dans la sécurité informatique. Grâce à l'expertise de nos consultants mais également à l'écosystème établi avec nos partenaires, nous sommes capables d'accompagner et d'orienter nos clients dans leurs besoins sécurité. Notre objectif est d'être à l'écoute des besoins de nos clients et de leur conseiller les meilleures solutions dans le domaine tout en gardant un œil sur les nouveautés et les techniques qui permettent d'améliorer la cybersécurité de nos clients.

Profils recherchés :

1/Sales Manager :

Dispose d'une expérience probante dans le commercial et d'un carnet d'adresses contenant des références solides. Passionné par le métier, autonome, dynamique, posé, très motivé et ayant des compétences de chasseur lui permettant d'élargir le portefeuille clients. Il doit également gérer une équipe composée de 3 chargés d'affaires PME.

2/Chef de Projet PMO :

Bénéficiant d'une vision transverse, il est en charge de mettre en œuvre des indicateurs de performance qualitatifs, quantitatifs et temporels afin d'assurer l'organisation et la conduite du portefeuille projet d'INEOS.

Il synthétisera l'information à travers des tableaux de bord, afin de faciliter la lecture du suivi des opérations et la prise de décision de la Direction Générale.

D'autre part, il devra établir une approche méthodologique adaptée aux valeurs et contexte d'INEOS, afin de faciliter les actions techniques, avant-vente et commerciales en mettant à leur disposition un workflow basé sur les best practices de la gestion IT et Projet (ITIL, PMP).

Issu(e) d'une formation Bac+5 d'ingénieur, ou avec une expérience similaire. Vous bénéficiez de plusieurs certifications axées autour de la gestion de projet, des risques ou des processus ITIL. Vous avez une parfaite connaissance des solutions d'infrastructure Système, Réseaux & Télécoms qui composent le marché IT.

Vous pouvez vous exprimer aisément en anglais ou en français pour assurer la gestion et la relation avec nos partenaires étrangers.

Autonomie, organisation, écoute et sens du service client sont vos principaux atouts ?

Si votre profil correspond, merci de transmettre CV et lettre de motivation à hind.ouazzani@ineos.ma



Retrouvez sur
www.cfcim.org,
notre annuaire en ligne
proposant :

- un moteur de recherche par mot-clé
- la liste des entreprises classées par secteur d'activité
- la liste des nouveaux adhérents.

Contacts CFCIM

Service Adhésions

- Séloua El Maataoui
Tél. : 05 22 43 96 11
selmaataoui@cfcim.org
- Wafaâ Laachir
Tél. : 05 22 43 96 48
wlaachir@cfcim.org
- Karim Batata
Tél. : 05 22 43 96 12
kbatata@cfcim.org

Déplacements Professionnels

- Loubna Marill
Tél. : 05 22 43 96 47
lmarill@cfcim.org
- Chantal Maurel
Tél. : 05 22 43 96 17
cmaurel@cfcim.org

Promotion des Services de la CFCIM

- Fatima-Ezzahra Jamil
Tél. : 05 22 43 29 80
fejamil@cfcim.org

Service Emploi

- Siham Hassini
Tél. : 05 22 48 93 17
siham.hassini@diplomatie.
gouv.fr

Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
kidrissi@cfcim.org

Pôle Salons et Événementiel

- Mehdi Laâchach
Tél. : 05 22 43 96 27
mlaachach@cfcim.org

Missions de Prospection sur les Salons Professionnels en France et à l'International

- Nadwa El Baine
Tél. : 05 22 43 96 23
nelbaine@cfcim.org

Pôle CFCIM-Business France

- Khadija El Idrissi
Tél. : 05 22 20 90 90
kelidrissi@cfcim.org

Centre de Médiation pour l'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
centredemediation@cfcim.org

Parcs Industriels

- Mounir Benyahya
Tél. : 05 22 59 22 04
parcsindustriels@cfcim.org

Campus de Formation

- Mounir FERRAM
Directeur du Pôle
Enseignement et Formation
Tél. : 05 22 35 02 12
mferram@cfcim.org

Ecole Française des Affaires

- Amine Barkate
Tél. : 05 22 35 02 12
abarkate@cfcim.org

CEFOR Entreprises

- Salma LITIM
Tél. : 05 22 34 55 98
slitim@cfcim.org

Délégations Régionales

- Agadir**
► Fatima-Ezzohra Trissia
Tél. : 05 28 84 41 91
agadir@cfcim.org

Fès

- Wissale Naaza
Tél. : 05 35 94 30 36
fes@cfcim.org

Marrakech

- Siham Belain
Tél. : 05 24 44 94 91
marrakech@cfcim.org

Meknès

- Noura Moustir
Tél. : 05 35 52 22 10
meknes@cfcim.org

Laâyoune

- Mimouna Tolba
+212 (0)6 66 28 43 33
laayoune@cfcim.org

Oujda

- Abdenbi El Bouchikhi
Tél. : 05 36 71 05 71
oujda@cfcim.org

Rabat

- Bouchra Chliah
Tél. : 05 37 68 24 29
rabat@cfcim.org

Tanger

- Karima Khdim
Tél. : 05 39 32 22 22
tanger@cfcim.org

Bureau de Paris

- Faïza Hachkar
Tél. : 0033 1 40 69 37 87
paris@cfcim.org

Plus de 70 000 lecteurs par mois !



3 supports complémentaires pour encore plus de visibilité

7 000 exemplaires de Conjoncture sont distribués nominativement chaque mois à 5 000 entreprises adhérentes de la CFCIM et 500 responsables institutionnels et leaders d'opinion

25 000 contacts reçoivent la newsletter Conjoncture express, reprise sur le site Conjoncture.info

L'association du mois

Kane Ya Makane

Dix ans au service de l'éducation par l'art et de l'autonomisation des femmes rurales



L'association Kane Ya Makane vient de fêter ses 10 ans d'existence au service des femmes et des enfants des zones rurales. Fondée par Mounia Benchekroun, Kane Ya Makane a d'abord lancé son tout premier projet, Talents de femmes. Grâce à ce programme, un groupe de femmes rurales s'est constitué en coopérative. Après une formation artistique, elles s'autonomisent en commercialisant leurs tableaux. Puis, en 2010, Kane Ya Makane lançait Tanouir, un ambitieux projet d'éducation par l'art. Consacré aux écoles primaires publiques en zones rurales, il vise à

« favoriser un développement éducatif et personnel harmonieux des enfants pour améliorer leurs chances de réussite en tant qu'adulte », selon l'association. Les enfants développent ainsi leur créativité à travers des ateliers artistiques ludiques, ce qui renforce leurs chances au niveau scolaire. Le projet comporte également un programme à destination des instituteurs des écoles publiques d'intervention destiné à redynamiser leurs pratiques d'enseignement. Pen-

dant ce parcours qui dure quatre ans, l'association n'oublie pas de transmettre de précieuses valeurs : les animateurs insistent sur l'entraide, l'amitié, la coopération et le respect. Résultat, Tanouir donne des clefs de réussite aux bénéficiaires pour leur future vie d'adulte, sur les plans éducatif et personnel. Depuis son lancement, le projet a touché plus de 21 000 écoliers à travers son programme artistique dans les régions d'Agadir, de Marrakech et d'El Jadida. 7 800 enfants ont en outre bénéficié d'un programme de renforcement en langue française. 327 enseignants et 12 directeurs d'écoles ont

aussi été formés. Lors d'une soirée organisée pour ses dix années d'existence, le 5 décembre dernier, l'association a signé une convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Celle-ci devrait permettre d'étendre encore l'action et la recette de Kane Ya Makane à d'autres écoles publiques.

► Contact

Tél. : 05 22 20 83 86

www.kaneyamakane.com



Agenda Culturel

INSTITUT FRANÇAIS

MAROC



►► Janvier 2020

- **Spectacle Collectif Satori, De nos frères blessés**
En janvier à Tanger, Agadir, Tétouan et Kénitra.
- **La Nuit des Idées, Être vivant**
En janvier à Marrakech et Tétouan.
- **Groupe acrobatique de Tanger, FIQ!**
En janvier à Marrakech.
- **Lou Tavano Trio**
Du 16 au 25 janvier à Tétouan, Meknès, Fès, Kénitra, Casablanca, Rabat et Essaouira.
- **Cie Michel Kelemenis, Rock & Goal**
Du 14 au 23 janvier à Meknès, Fès, Tétouan et Oujda

►► Février 2020

- **La Contrebasse, de Patrick Süskind**
Du 1^{er} au 9 février à Casablanca, Marrakech, Rabat et Tanger
- **Exposition itinérante France eMotion**
Tout au long de l'année à Agadir, Casablanca, Essaouira, Kénitra, Meknès, Rabat et Safi
- **Pavillon France au Salon International de l'Édition et du Livre**
Du 7 au 17 février à Casablanca
- **Prix Grand Atlas**
Le 14 février au Musée Mohammed V à Rabat
- **Spectacle Elle pas princesse, Lui pas héros**
Du 8 au 15 février à Essaouira, Kénitra, Marrakech et Tanger
- **Yuma**
Du 14 au 23 février à Agadir, Casablanca, El Jadida, Fès, Kénitra, Meknès et Tétouan
- **Penser l'Afrique depuis le Maghreb**
Le 14 février au Musée Mohammed V à Rabat
- **Marc Coppel et Jean-Baptiste Fonlupt**
Du 26 février au 2 mars à Agadir, Fès, Meknès, Rabat et Tanger
- **Théâtre/« Les Invisibles » - Hicham Lasri**
Du 6 au 26 janvier 2020 à Casablanca
- **Musique, littérature et arts visuels/« Lâcher l'homme ! » Tie and the love process**
Du 22 au 29 février 2020 à Casablanca

Pour plus d'informations :
Institut français du Maroc
www.if-maroc.org

AFRIQUIAGAZ
افريقيا غاز

NOUS CONSACRONS
NOTRE ÉNERGIE AU
RESPECT DE LA NATURE

Dans le cadre de la certification de son système
de management intégré qualité sécurité et
environnement, Afrika Gaz vient de migrer
vers la norme ISO 45001 version 2018.



RÉSEAU AFRIQUIAGAZ
شبكة افريقيا غاز

Service client :
0801 003 003
www.afriquiagaz.com

AKWA
GROUP



Suivez-nous:    

Tectra

Travail temporaire
Recrutement



L'EMPLOI, C'EST NOTRE MÉTIER

Des spécialités maîtrisées:

- Industrie • Hôtellerie • Tourisme
- Agroalimentaire • BTP • Tertiaire • Pétrochimie



ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification

